

Paysannes et souveraineté alimentaire: quels enjeux?



Elles cultivent. Qui récolte ?



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Janvier 2010



ENTRAIDE &
FRATERNITE



Cherchez la femme ...

01



Genre, globalisation économique,
gouvernance internationale ...
Et les paysannes ?

04



Contraintes économiques, sociales et
culturelles : quelles marges
de manoeuvre pour les paysannes ?

16



Stratégies collectives : femmes,
paysannes et associations s'organisent

26



Paysannes et paysans :
les enjeux sont faits ?

32



Elles/Ils recommandent.
Nous recommandons

38



Cherchez la femme ...

Considérer le secteur de l'agriculture paysanne comme acteur indispensable dans le cadre de stratégies de souveraineté alimentaire¹ en vue d'un développement durable a déjà fait l'objet de deux documents d'analyse politique à Entraide et Fraternité. L'un donne à voir les arguments justifiant cette thèse², l'autre analyse les impacts des changements climatiques sur l'agriculture paysanne ainsi que les conséquences des orientations internationales prises en la matière sur le secteur³.

Ces deux documents ont intégré des commentaires sur les réalités des paysannes. Cette troisième publication entend détailler davantage les constats, les

raisons des obstacles que les paysannes rencontrent pour l'accès à la sécurité alimentaire, les stratégies qu'elles mettent en place pour réduire leur pauvreté, les enjeux qui se posent à elles.

Il s'agit, au delà des constats comparatifs entre hommes et femmes -certes utiles-, de se pencher sur les mécanismes qui génèrent des manières différentes, chez les hommes et chez les femmes, d'échapper à la pauvreté, d'accéder à leurs droits, de les exercer et de les faire valoir, de prendre conscience de leurs intérêts et de les défendre.

Si une telle approche est absente, le risque est de tomber dans le piège de la description de quelques effets

¹ « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à un accès régulier, permanent et libre à une alimentation adéquate et suffisante, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles, sans que celles-ci portent préjudices aux droits des autres peuples » repris du document « La politique belge contre la faim » diffusé par la Coalition belge contre la faim en octobre 2009.

² ARRACILLO Carmelina (2008), Cultiver, pas mendier. Agriculture paysanne et souveraineté alimentaire, Entraide et Fraternité, Bruxelles.

³ CARRACILLO Carmelina, VERSIEUX Juliette (2009), Créons un climat favorable à l'agriculture paysanne. Agriculture paysanne et changements climatiques : les enjeux, Entraide et Fraternité, Bruxelles.

« féminins » -indispensables à donner à voir-, mais insuffisants pour comprendre l'origine de la pauvreté et de l'oppression des femmes, donc des paysannes.

N'est-ce pas d'ailleurs là un travers dans lequel glissent la plupart des analyses de développement dont l'objet central ne concerne pas les femmes ou le genre de manière spécifique ? La plupart des sources théoriques relatives aux problématiques du développement -y compris les progressistes et les plus radicales- restent relativement discrètes à propos des femmes et, tout à fait muettes, pour ce qui concerne les rapports de genre. Hormis dans quelques dossiers spéciaux, souvent bien faits car confiés à des spécialistes en genre, ces publications interprètent peu la problématique du développement selon une lecture transformatrice des rapports de sexe alors qu'elles excellent dans une analyse des phénomènes en terme de rapports de force entre acteurs ou de rapports de domination Nord/Sud.

A leur décharge, il faut signaler que des encarts significatifs sur le genre ou les femmes, même courts, exigent des lectures spécifiques puisées dans l'abondante littérature de qualité spécialisée en genre. Et pour envisager l'analyse d'une thématique précise selon les rapports de sexe et selon les rapports de domination Nord/Sud, le travail est considérable, car il demande une triple démarche : celle de l'étude de la thématique (par exemple l'agriculture paysanne et le contexte, les chiffres, les constats, etc.), l'analyse de cette thématique selon le rapport de forces entre acteurs Nord/Sud (la compréhension des mécanismes économiques internationaux produisant l'exploitation du secteur de l'agriculture paysanne par exemple) et enfin, l'étude de la thématique selon les rapports de sexe (la compréhension des mécanismes culturels générant l'oppression des femmes croisée avec celle des mécanismes économiques produisant la pauvreté des paysannes par exemple).

Comme chaque type d'analyse est relativement cloisonné, l'effort est d'autant plus ardu.

Pourtant, il en vaut la peine, car ce n'est qu'à ce prix que peut progresser la pensée alternative dans la

perspective d'un développement durable pour les hommes et pour les femmes.

Ce document d'analyse ne prétend pas répondre à de telles exigences. Pour ce faire, d'autres moyens auraient été nécessaires. Cependant, même si l'apport reste modeste, le point de vue abordé ici veut rester fidèle à la démarche sexospécifique. Poser un tel regard signifie faire éclater le terme générique d' « agriculture paysanne » pour observer de plus près les populations qui la composent en termes de genre, à savoir des groupes d'hommes et des groupes de femmes qui ont des relations entre eux. L'écueil de la neutralité de tels termes, c'est qu'elle entraîne forcément un biais dans l'analyse dont les interprétations et les conclusions seront considérées comme également valables pour les hommes et pour les femmes.⁴ Ce qui est généralement loin d'être le cas. Le défi réside dans le discernement entre les mécanismes qui agissent de façon commune sur les hommes et les femmes et ceux qui sont spécifiques à chaque population de manière à ce que hommes et femmes se comprennent davantage et oeuvrent ensemble pour que la Terre tourne plus juste pour les hommes et pour les femmes...

C'est avec cet esprit que ce document a été conçu.

Réalisée dans le cadre de la campagne de carême d'Entraide et Fraternité de l'année 2010 où la Région mise en avant est celle de l'Afrique des Grands Lacs, cette analyse porte particulièrement l'attention sur les paysannes africaines et amorce quelques réponses aux questions suivantes :

- Quelle est l'évolution de la situation des paysannes africaines compte tenu de la reconnaissance officielle internationale de l'inégalité entre les sexes et de l'avènement d'un développement prenant en compte la dimension du genre ? (Chapitre 1)
- Quelles sont les contraintes spécifiques qui pèsent sur les stratégies de sécurité et de souveraineté alimentaire menées par les paysannes et leurs organisations étant donné la globalisation économique et les crises qu'elle a engendrées, le contexte historique et culturel antérieur à cette mondialisation et le contexte géopolitique instable ? (Chapitre 2)

⁴ La critique rétorque qu'il en est de même pour d'autres variables comme la race, l'origine géographique, la classe sociale... C'est oublier que celles-ci sont à chaque fois « cumulées » avec le sexe (femme et ouvrière, femme et paysanne, etc.)

- Face à ces contraintes, comment réagissent les paysannes et leurs organisations, quels sont leurs apports et quelles difficultés rencontrent-elles ? (Chapitre 3)
- Comment les défis concernant les stratégies alimentaires intègrent-ils les intérêts des paysannes et comment les enjeux spécifiques posés aux femmes incorporent-ils une perspective de souveraineté alimentaire ? (Chapitre 4)
- Comment ces enjeux peuvent-ils être traduits en recommandations politiques répondant aux intérêts des paysans et des paysannes dans le cadre des stratégies de souveraineté alimentaire ? (Chapitre 5)

La démarche méthodologique s'est inspirée de la recherche-action. Les données qualitatives ont été fournies par des associations partenaires d'Entraide

& Fraternité (interviews individuelles et ateliers collectifs internationaux au Burundi en avril 2009) ainsi que par d'autres personnes ressources au Burundi : les paysannes elles-mêmes, la Ministre du Genre, des responsables d'organisations paysannes, d'organisations de femmes, d'instituts de formation, du Ministère de l'Agriculture, de chercheurs, d'organe de coordination de la société civile (interviews et documents). Elles ont été complétées par la lecture de documents produits par des ONG (Nord, Sud), par des réseaux nationaux et internationaux travaillant sur le thème du genre et de l'agriculture, par des centres de recherche spécialisés en genre et développement, par des chercheurs et chercheuses burundais/es et congolais/es, par des bureaux spécifiques « genre » d'organisations internationales traitant de l'agriculture (FAO) et de l'égalité des sexes (ONU), par des organisations paysannes et des mouvements de femmes.





Genre, globalisation économique, gouvernance internationale ... Et les paysannes ?

La consultation de plusieurs ouvrages « clés »⁵ s'est avérée très utile dans l'élaboration de ce chapitre.

Une reconnaissance officielle de l'inégalité entre les sexes

Depuis l'époque où il est apparu -fin des années 70- dans le monde anglosaxon, le « genre » (gender) figure dans la plupart des analyses et des actions de développement. Les femmes rassemblées au sein de mouvements y ont fait référence même si elles ne partageaient pas nécessairement des conditions de vie identiques, s'inscrivaient dans des courants théoriques féministes différents, divergeaient

quant à leurs convictions politiques. Des revendications communes ont émergé et, actuellement, constituent un socle solide sur lequel repose un projet politique international qui a rallié la plupart des groupes autour d'enjeux comme les droits des femmes et l'égalité des sexes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prise en compte des femmes dans toutes les sphères de la société.

En effet, mettre l'accent sur les rôles attribués aux femmes et aux hommes permet au concept du « genre » d'ouvrir

⁵ - BISILLIAT Jeanne, VERSCHUUR Christine (2001), Genre et économie: un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, N°2, Ed. L'Harmattan, Paris-Genève. - BISILLIAT Jeanne (dir.) (2003), Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Ed. Khartala, Paris. - REYSOO Fenneke, VERSCHUUR Christine (2002), Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, N°3, Ed. L'Harmattan, Paris. - Centre Régional de Documentation et d'information pour le Développement et la solidarité internationale (2008), Genre et développement. Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent leurs pratiques. Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007-Lille-, Ed. L'Harmattan, Paris.

l'analyse aux relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. Insistant sur la construction sociale et culturelle des stéréotypes et des rôles féminins et masculins selon les époques et les lieux, le concept du genre ne nie pas la différence biologique entre hommes et femmes, mais porte l'attention sur le principe d'organisation sociale qui produit des inégalités entre les sexes. Il interroge les activités qui sont considérées comme « naturelles » étant donné les qualités données pour inhérentes aux femmes et aux hommes du fait de leurs différences biologiques⁶. Non seulement les actions et analyses axées sur les femmes et par les femmes - projets spécifiques pour les femmes et les « womens studies » - vont se poursuivre, mais une relecture de l'organisation sociale tout entière voit le jour et se consolide par les « gender studies ». Les femmes seront considérées comme actrices de changement : l'attention se porte sur une recherche de l'égalité et le renforcement de capacités - ou « empowerment »⁷.

Les études post coloniales en provenance des chercheuses des pays du Sud marquent une étape importante du processus en donnant à voir la prise en compte des inégalités des sexes dans le monde entier. Les inégalités entre les hommes et les femmes vont être reconnues par des institutions internationales. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) publie en 1995 son Rapport sur le développement humain sur l'inégalité entre les sexes⁸. Grâce aux indices sexospécifiques employés, le Rapport observe que dans la plupart des pays, existe une inégalité entre les sexes en termes d'accès aux ressources et d'accès à des positions de décision. En 2001, la Banque Mondiale quant à elle, dans son document « L'inégalité entre les sexes à travers le monde en développement », souligne trois sources majeures d'inégalités entre les sexes dans le monde : les droits, les ressources, et la participation.

Dans son rapport sur le développement dans le monde en 2003, la Banque Mondiale signale que les femmes sont plus pauvres que les hommes (70% des pauvres sont des femmes), qu'elles ont davantage de problèmes de santé, qu'elles disposent de moins de ressources (propriétés, accès à la terre, crédit, etc.), qu'elles ont généralement moins de droits et sont moins représentées dans les lieux de décision (moins de 10 % des sièges dans les Parlements et postes ministériels).

Dans son rapport annuel sur le développement humain de 2005, le PNUD observe la discrimination envers les filles et les femmes : il existe un manque d'accès à un salaire égal, à l'enseignement (plus de 56% des enfants non scolarisés sont des filles et près de deux tiers des analphabètes sont des femmes), aux formations, aux soins de santé, aux facteurs de production, etc. Par ailleurs, elles subissent des violences physiques et morales. Enfin, l'espérance de vie des femmes est en recul notamment pour deux raisons : la prévalence du SIDA en Afrique qui touche davantage les femmes et la surmortalité des petites filles en Inde et en Chine⁹.

Il apparaît ainsi que dans l'histoire et dans la plupart des régions du monde, le fait d'être une femme ait suffi pour disposer de moins de droits et de ressources socioéconomiques que les hommes. En créant des conditions différentes entre les sexes, les sociétés ont produit un contexte historique basé sur une inégalité de traitement entre les femmes et les hommes, sur des rapports de pouvoir et de domination qui n'avaient plus vraiment à voir, dans les faits, avec la différenciation des rôles biologiques. La perpétuation de ces conditions s'est opérée de façon culturelle, comme le montrent des textes symboliques - certains textes fondateurs mythiques- et juridiques¹⁰.

⁶ La différence biologique entre les hommes et les femmes entraîne certes une différence dans certaines activités : la femme est susceptible d'être enceinte pendant une longue période de sa vie, c'est elle qui accouche, qui porte l'enfant et éventuellement, l'allaita. L'homme quant à lui est généralement plus fort physiquement, orienté vers les activités extérieures et capable de la reproduction de l'espèce jusqu'à sa mort. Ont dès lors été attribuées aux femmes des qualités comme la réceptivité, l'intériorité, la douceur, les aptitudes maternantes et de soin, mais aussi la séduction et la beauté, tandis qu'aux hommes étaient réservées des qualités comme l'action, l'énergie, la protection du territoire et du foyer.

⁷ Appropriation ou réappropriation de son pouvoir par l'individu. Selon Sophie CHARLIER (2006), que cet empowerment soit individuel (visant un changement personnel) ou collectif (visant un changement social), il repose sur l'analyse de quatre approches du pouvoir : Le pouvoir de domination : impliquant la subordination Le « pouvoir de » : capacités liées aux savoir critique, savoir faire, savoir être, mais aussi capacités à la prise de décision et capacités concernant toutes les questions liées à l'avoir (par exemple, l'accès aux ressources productives et à leur contrôle) Le pouvoir intérieur : image et estime de soi, force psychologique Le « pouvoir avec » : capacités de négocier collectivement et de défendre un objectif commun. Voir CHARLIER Sophie (2006), Les limites de l'approche par indicateurs pour aborder l'empowerment des femmes. Genre et indicateurs de développement. Actes du 8 mars 2008, Collection Analyse et Plaidoyer, Le Monde selon les Femmes, Bruxelles. PP. 17-20.

⁸ //hdr.undp.org/en/media/hdr_1995_fr_contenu.pdf

⁹ Eléments résumés dans GUÉRIN Isabelle (2005), Femmes et économie : quels enjeux ? //www.genreenaction.net/IMG/pdf/Synthèse_Femmes_Economie_PDF.pdf.

¹⁰ Les constats et théories anthropologiques fournissent des éléments utiles pour une meilleure compréhension des rapports de genre au sein des sociétés. A ce sujet, les études interrogeant le caractère culturel ethnocentriste occidental de certaines observations sont particulièrement intéressantes. Voir le beau livre de SIZOO Edith (2003), Par-delà le féminisme, Ed. Charles Meyer, Paris.

Certaines pratiques coutumières et institutionnelles, quant à elles, exercent une autorité quant à l'accès des ressources et leur contrôle (la terre par exemple) ainsi que sur la participation dans les lieux de décision. Dans un tel contexte culturel, socioéconomique et politique, les droits des femmes restent fragiles voire inexistantes. Se pose dès lors la question des possibilités de l'avènement d'un développement durable pour tous, hommes et femmes.

Globalement, on assiste à une distribution sexuée des activités économiques et sociales en défaveur des femmes. Dans le monde, les études nombreuses montrent que les femmes assument les activités de production de biens et

de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, les activités reproductives et les activités communautaires¹¹. Leurs activités sont non reconnues et peu ou pas rémunérées.

Les statistiques signalées par le PNUD¹² montrent que, dans la quasi totalité des pays, environ 1/3 du temps de travail des femmes contre 2/3 du travail des hommes est consacré à des activités rémunérées. Dans les pays du Sud, cette proportion est de 75 %. Dans la plupart des pays, les femmes assument la majeure partie des tâches familiales et communautaires. Les plus pauvres, par contrainte, sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité rémunérée¹³.

Les femmes contribuent au développement des sociétés en menant de front ces trois types d'activités (productives, reproductives et communautaires). Cependant, ce cumul des rôles entrave leur autonomie.

Le « genre » : un concept largement utilisé quoique incompris et peu transversal

Il ne suffit pas de décrire le concept, mais aussi de comprendre comment il est utilisé, par quels acteurs et dans quel but.

Force est de constater qu'une des difficultés de ce concept réside paradoxalement dans la richesse de sa polysémie. En effet, le terme « genre » peut faire référence à une stratégie globale (égalité entre les femmes et les hommes) : il constitue dès lors un objectif politique. C'est aussi un domaine d'études à part entière (approche scientifique insérée dans le champ des sciences humaines)¹⁴. Il peut être également compris et employé comme outil méthodologique de développement visant à observer et à analyser sur le terrain les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Parmi ces outils pratiques, figurent par exemple la grille des rôles ou celles

sur l'empowerment (voir notes de bas de page).

Or, hormis des « spécialistes » du genre, ces nombreuses facettes du concept sont la plupart du temps peu connues y compris par les acteurs interrogeant les causes structurelles du mal développement. S'ensuivent des amalgames dans la compréhension confuse et réductrice du terme. Considérée la plupart du temps comme banale étant donné la non reconnaissance de la discipline du genre comme telle, la discussion autour de la différence des sexes dépasse rarement les « lieux communs » : tout un chacun émet ses propres idées sur la question. Par ailleurs, ces débats sont souvent influencés par des « ouï dire » ou par des représentations tronquées (« c'est l'affaire des femmes », « mais qu'est-ce qu'elles veulent encore », etc.) alors que femmes et hommes ont intérêt à engager un débat approfondi sur la question¹⁵. Enfin, la question de l'égalité entre les sexes touche l'individu dans son identité d'être sexué, ce qui peut rendre plus difficile le dépassement d'une émo-

¹¹ Pour rappel, la « grille des rôles » communément employée dans les formations en genre permet de distinguer les types d'activités nécessaires au bon fonctionnement d'une société : Les activités productives : production de biens et de services qui s'échangent et peuvent générer des revenus (autosubsistance, production et vente de produits, de la force de travail) Les activités reproductives : subsistance des membres de la société, entretien de la force de travail actuelle et future (soins aux enfants, entretien du foyer, alimentation,...) Les activités communautaires et politiques : meilleur fonctionnement général de la société (entretien d'équipement, vie sociale et collective), participation aux prises de décision dans les espaces gérant la vie collective.

¹² PNUD (1995), Rapport mondial sur le développement humain.

¹³ Synthèse fournie par GUERIN Isabelle (2005), Op Cit.

¹⁴ La plupart du temps, l'approche genre est reliée à une thématique (genre et économie, genre et développement, genre et religion, genre et politique, genre et médecine, etc.)

¹⁵ Rares sont les personnes qui connaissent par exemple les études et initiatives prises par des hommes et des femmes féministes pour mieux appréhender le désarroi des hommes face à leur propre violence, face à celles qu'ils subissent, face aux rôles qui leur sont assignés et avec lequel ils sont en désaccord.

tion/réaction personnelle pour amorcer une réflexion plus distanciée. L'approche genre signifie une relecture du monde qui bouscule les fondements des sociétés et toutes leurs institutions (droit, économie, philosophie, ministère des religions, etc.). Ceci provoque immanquablement peurs et craintes d'autant plus que les études en genre étant très jeunes, sont non seulement peu connues et reconnues, mais encore en tâtonnements elles-mêmes.

Dans le milieu communément appelé du « développement », on assiste à un paradoxe de taille. D'une part, le « genre » est reconnu et devenu un « passage obligé » dans les projets de développement et d'autre part, il reste confiné dans un secteur spécialisé et a toutes les peines à s'instaurer comme réelle thématique transversale. Pourquoi ?

Le concept du genre est par définition pluridisciplinaire. C'est une variable démographique transversale à d'autres paramètres : ethniques, sociaux, raciaux, professionnels, géographiques. Les êtres humains « femmes » appartiennent à chaque fois à une catégorie significative (femme et paysanne, femme et ouvrière, femme et immigrée, femme et jeune, etc.). Ainsi, l'approche en « genre » doit être donc comprise comme un fil conducteur qui traverse tous les champs de la société et toutes les catégories de publics.

Malheureusement, ce point de vue transversal reste trop peu appliqué. Les analyses et recommandations proposent la plupart du temps des conclusions « neutres » sensées être valables pour tous, hommes et femmes, quels que soient les publics envisagés : les pauvres, les agriculteurs, les exclus, les jeunes, les ruraux, les analphabètes, les immigrés, les victimes de catastrophes, etc. Une réelle transversalité suppose que, quelle que soit la thématique envisagée (environnement, agriculture, santé, participation citoyenne, etc.), soient prises en compte les relations entre les hommes et les femmes, soient discernés les facteurs spécifiques agissant sur les hommes et sur les femmes.

Certes, une telle approche nécessite des analyses différenciées selon les populations hommes et femmes et non

plus en terme de populations « neutres ». Autrement dit, que l'analyse s'opère sous l'angle des rapports de classe ou celui d'émergence et de consolidation de mouvements sociaux, que la lecture porte sur l'institutionnalisation des savoirs et des droits (entités juridiques, administratives, universitaires) ou sur les relations familiales, elles doivent se soucier des groupes d'hommes et de femmes et du rapport de forces existant entre ceux-ci. Si une telle intégration n'est pas faite, l'analyse (et les actions qui en découlent) risque(nt) d'« oublier » la population féminine dont les caractéristiques, bien que particulières, seront considérées comme identiques à celles de la population masculine.

Aujourd'hui, malgré les efforts déployés par les pertinentes études et actions en genre, les grands enjeux restent relativement cloisonnés : l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part et les autres enjeux politiques, commerciaux et culturels (développement durable, sécurité alimentaire, transformation des institutions internationales, remise en question des accords commerciaux, etc.) d'autre part.

Il est intéressant de remarquer que même les institutions financières internationales se confrontent à cette difficile transversalité.

« L'analyse de 13 Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté¹⁶ – dont huit émanant de pays africains – a montré que la prise en compte des questions spécifiques était irrégulière et diffuse : trois DSRP intègrent la notion d'équité entre les sexes dans la majorité de leurs sections. Les autres documents retiennent plutôt la perspective « femmes dans le développement » que « développement et sexes spécifiques ». Aucun des documents ne propose de stratégies ou d'indicateurs pour contrôler les engagements en matière de sexes spécifiques. Aucun ne traite non plus de la question de la protection sociale ou de mesures d'ajustement structurel adaptées aux besoins de chaque sexe. »¹⁷

¹⁶ Les Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) introduits en 1999 par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International comme condition préalable à l'octroi de prêts aux pays pauvres définissent les politiques et programmes que doivent appliquer ces pays. Un guide pratique a été élaboré dans lequel figure un chapitre sur les directives pour suivre et évaluer la participation des hommes et des femmes aux programmes de réduction de la pauvreté ainsi que pour utiliser les analyses sexes spécifiques dans les diagnostics de pauvreté.

¹⁷ Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (2005), Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexes spécifiques, New York.

Rapports de pouvoir hommes/femmes et globalisation économique: double contrainte pour la souveraineté alimentaire

Comme déjà signalé, il n'est plus à prouver aujourd'hui que, bien avant l'avènement de l'économie capitaliste et dans la plupart des sociétés du monde, les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes étaient inégaux en défaveur des femmes. La plupart des mouvements de femmes s'accordent pour dire que l'aggravation des conditions de la femme dans certaines parties du monde ne peut être expliquée exclusivement par la globalisation économique. Les causes en sont aussi historiques, culturelles et institutionnelles.

Cependant, avec les politiques économiques néolibérales, la situation mondiale des femmes ne s'est pas améliorée comme le prouve la féminisation de la pauvreté. En effet, le renforcement de l'économie de marché a créé des conditions particulières d'exploitation des femmes en créant ou reproduisant notamment une double séparation :

- Celle des producteurs aux moyens - de production importants et celle des producteurs aux faibles moyens de production parmi lesquels figurent les femmes.
- Celle de la sphère marchande (la production des marchandises) et celle « non marchande » (la reproduction/l'entretien de la force de travail) laquelle a été renvoyée dans la sphère dite « domestique » où se retrouvent les femmes.

Les femmes ont aussi constitué une bonne réserve pour un salariat flexible et le travail informel, secteurs où les conditions de travail sont souvent déplorables (insalubrité, absence de droits syndicaux, etc.). Cependant, pour des femmes, le fait d'avoir un revenu leur a conféré une certaine indépendance et a contribué à l'acquisition d'une plus grande liberté d'action individuelle.

Par ailleurs, les effets de la globalisation économique et de son cortège de mesures liées aux programmes d'ajustement structurel ont entraîné la privatisation

des services publics et de certaines ressources utilisées principalement par les femmes.

Ce processus a pris place sur un tissu historique et culturel tissé de rapports hiérarchiques traditionnels entre hommes et femmes et les a déstabilisés tout en maintenant la subordination des femmes dans les ménages et les communautés.

En conclusion, trois constats s'imposent :

1. Si la globalisation économique a des conséquences particulières sur les femmes, il est utile de les analyser pour comprendre les logiques à l'oeuvre chez les acteurs qui la défendent y compris au sein de projets de développement intégrant la dimension du genre -comme les institutions financières internationales-.
2. La globalisation économique et la modernisation occidentale ne sont pas les causes exclusives de l'oppression des femmes dans le monde. Les sociétés dites « traditionnelles » sont loin de proposer des rapports de pouvoir en faveur des femmes. Au nom du respect des soi disant valeurs « traditionnelles », des pratiques défavorisant les femmes sont encore reproduites régulièrement comme le soulignent les mouvements de femmes du Sud.
3. Si les mouvements nationaux et internationaux de femmes se rejoignent autour d'une seule finalité commune - la répartition égalitaire des droits et des devoirs entre les sexes-, les stratégies pour l'atteindre se différencient selon les convictions philosophiques, politiques et théoriques et surtout selon la conception du modèle de développement souhaité.

Réduire le mal développement des femmes, et des paysannes en particulier, exige la prise en compte simultanée d'une transformation globale des structures socioéconomiques et politiques existantes provoquant la pauvreté et d'un changement des mentalités et des institutions qui continuent à générer la subordination des femmes. Autrement dit, il s'agit certes de réduire les inégalités des sexes, mais dans une perspective d'alternatives au modèle de développement dominant.

Il est important de souligner cette position, car les intérêts des paysannes ne pourront être correctement défendus que si cette double finalité est poursuivie, y compris dans les stratégies de souveraineté alimentaire.

Tous les acteurs qui défendent l'égalité des sexes ne remettent pas forcément en question le modèle de développement économique actuel. Certains le considèrent même comme irréversible. Pour eux, si action en faveur des femmes il y a, l'accent est mis sur le retard accumulé par les femmes dans les processus de modernisation et de libéralisation contemporains. Par exemple, l'éducation et la participation accrue des femmes sont des objectifs nécessaires pour déployer le capital social vers le progrès. Les femmes sont donc considérées comme un groupe ciblé à qui on donne « la chance » de s'intégrer au système et d'y contribuer. Le capital humain constitué par les femmes n'étant pas suffisamment exploité, il convient donc de le développer.

Par contre, les acteurs ayant une démarche qui analyse les causes du mal développement interrogent les fondements économiques du modèle économique dominant. Plutôt que de prouver que les femmes peuvent être des actrices du développement actuel comme mères, travailleuses et paysannes, cette approche vise surtout à promouvoir leur capacité sociale et leur plus grande liberté dans le cadre d'une réelle alternative socio économique.

Lutter à la fois contre les inégalités sociales et contre les inégalités de sexe, interroger les fondements culturels du système économique dominant, combattre les entraves aux droits humains dont la sécurité alimentaire, telles sont les caractéristiques communes de ceux et celles qui défendent aussi la souveraineté alimentaire.

Dans cette perspective, les mouvements de femmes et de paysannes créent des alliances avec d'autres groupes en lutte, tels les altermondialistes avec lesquels ils partagent un objectif de transformation des sociétés. Ainsi lit-on dans la Charte élaborée par la Marche Mondiale des Femmes en 2005 : « Cette charte mondiale des femmes pour l'humanité appelle les femmes et les hommes et tous les peuples opprimés du monde à proclamer individuellement et collectivement leur pouvoir à transformer le monde et à modifier radicalement les rapports qui les unissent... Elle invite à l'action pour changer le monde. Il y a urgence !!! »¹⁸

Pour progresser dans l'analyse des freins aux stratégies de souveraineté alimentaire, se sont avérées utiles les études économistes féministes post coloniales qui ont remis en cause la vision économique des projets de développement dans les pays du Sud, études par ailleurs confirmées et abondamment illustrées par des données empiriques.



¹⁸ Extrait de la Charte in DUFOUR Pascale, GIRAUD Isabelle (2005), Altermondialisme et féminisme : pour quoi faire ? Le cas de la Marche Mondiale des Femmes. Féministes et altermondialistes, Chronique féministe, N°93, Université des femmes, Bruxelles.

L'apport des femmes dans l'économie: essentiel, mais invisible

Les économistes du développement ont cru longtemps que la division des tâches entre les femmes et les hommes entraînait automatiquement une complémentarité des rôles féminins et masculins au sein du ménage considéré comme unité décisionnelle de base. Or, deux critiques principales ont été émises quant à ce postulat.

Des inégalités au sein des ménages

- La redistribution des revenus et du budget familial est souvent inéquitable, donc loin d'être neutre pour le bien-être de tous les membres de la famille : au sein du ménage, les paysannes consacrent une plus grande part de leurs revenus que les hommes pour la famille, en particulier pour les dépenses de nourriture.
- Comme déjà signalé, l'allocation des facteurs de production est généralement en défaveur des femmes (terre, eau, intrants, crédit, formation, techniques agricoles, etc.)
- L'examen de la procédure de décision au sein du ménage donne à voir que les paysannes sont écartées et de ce fait, leur capacité de négociation est fortement réduite.
- L'observation de la distribution du temps de travail met en évidence la complexité et la diversité des activités déployées par les paysannes ainsi que leur surcroît de travail par rapport aux hommes.

L'économie domestique non reconnue comme objet d'étude économique

Il est donc difficile d'appréhender la réalité économique des paysannes parce que, comme dit plus haut, leurs activités de production et de consommation sont intimement liées.

En effet, ce sont généralement les paysannes qui produisent l'agriculture de subsistance : approvisionnement en eau et en bois de chauffage, stockage et transport de la nourriture, labour et désherbage, récolte et commercialisation informelle des produits.

Or, cette production de biens qui demeure largement non monétaire -et même lorsqu'elle l'est, n'est pas intégrée au « Marché »- est généralement sous évaluée, comme le sont également par ailleurs les nombreux services que les paysannes rendent. Ceux-ci sont invisibles dans le système de comptabilité nationale standard proposé par les Nations Unies. Le travail domestique, le travail bénévole, la production de subsistance et le secteur informel sont en effet peu représentés.

Ces études économistes en genre et développement ont permis l'émergence d'une pensée sur les fondements micro-économiques et sociologiques du développement. Le contexte institutionnel international, notamment grâce aux démarches onusiennes initiées dans les années 80, a constitué sans doute un facteur adjuvant en portant l'attention aux femmes des pays du sud, à leur environnement et à leurs besoins.

L'avènement d'un développement « genré » : un goût doux amer

Dès le milieu des années 1970, les conférences internationales des femmes voient le jour sous l'égide de l'ONU. Ces rassemblements de femmes de provenances diverses, par les échanges et débats qu'ils suscitent, vont progressivement aboutir à la formation d'alliances internationales. Des réseaux mondiaux se mettent en place¹⁹.

Lors de ces conférences, des objectifs communs sont identifiés comme par exemple : revendiquer l'égalité entre les sexes, inclure la dimension des rapports de genre dans les politiques de développement, réclamer davantage de participation de la part des femmes, insérer les problématiques féminines et de genre dans l'agenda des Nations Unies.

¹⁹ Le réseau DAWN -Development Alternatives with Women for a New Era- par exemple.

Les démarches onusiennes

En 1975, l'ONU déclare une année internationale de la femme qui inaugure ensuite la décennie pour la femme. Ainsi, la première conférence mondiale sur les femmes a lieu à Mexico en 1975. Elle sera suivie par celles de Copenhague (80), de Nairobi (85) et enfin celle de Pékin (95). La conférence de Pékin de 1995 représente un tournant décisif dans la perception des droits fondamentaux des femmes.

En effet, même si des activités spécifiques en direction des femmes se maintiennent et sont renforcées, l'approche « femmes et développement » centrée sur l'intégration des femmes au développement progresse vers la transversalité des rapports sociaux de sexe qui constituera l'approche « genre et développement ». L'accent sera mis alors sur la prise en compte des inégalités afin de renforcer les droits, capacités et autonomie des femmes : sont reconnus les concepts d'empowerment (renforcement des capacités des femmes) et de gender mainstreaming (transversalité des rapports de genre dans toutes les sphères de la société).

A partir de la deuxième moitié des années 70, au sein de la plupart des Etats, se créent des bureaux et ministères spécifiques aux compétences liées à la condition féminine, à l'égalité des chances entre hommes et femmes. Des lois en faveur des femmes commencent à être promulguées et/ou réformées.

Certes, le statut des conventions internationales ne permet pas aux déclarations des Etats d'avoir force de loi, mais ceux-ci s'engagent au moins à un plan d'action dont ils doivent rendre compte lors de la conférence suivante notamment grâce à l'instrument « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination²⁰ à l'égard des femmes » adoptée en 1979. Ce texte porte sur trois aspects majeurs : les droits civils et sociaux et le statut juridique des femmes, les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les deux sexes, la procréation.

Pourtant, malgré sa ratification presque universelle (185 pays en 2007), la Convention est loin d'être respectée. Même s'ils la ratifient, les Etats peuvent émettre des réserves sur certains articles. C'est la Convention où il existe le plus grand nombre de réserves. Par ailleurs, comme cette Convention est insuffisamment diffusée et vulgarisée, elle est tout simplement ignorée par les personnes, voire les institutions nationales et régionales, en mesure de la faire valoir. Enfin, les moyens pour assurer le suivi et l'évaluation des mesures prises dans ce cadre sont généralement déficients.

Des exemples d'instruments internationaux et nationaux

En décembre 1998, la Coopération au développement européenne intègre l'égalité des sexes et en 1999, l'approche « genre » est pleinement reconnue au sein de la Coopération belge.

En Afrique, l'Organisation de l'Unité Africaine reconnaît le soutien de la participation des femmes au processus de développement comme un objectif national de nature économique et sociale et une priorité dans la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement.²¹

Les conséquences

Certes, ces démarches ont fait progresser la cause des femmes : les problématiques du genre ont été rendues plus visibles (revendications d'égalité, publication d'analyses), la sensibilisation aux difficultés rencontrées par les femmes dans le monde s'est accrue (sur la violence et à propos de la pauvreté), des programmes en faveur des femmes ont été mis en place et contribué à réduire leur exclusion (lois de protection pour les femmes, appui aux projets microéconomiques, etc.).

²⁰ La Convention définit discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les droits de l'Homme dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. », extrait de la Convention repris dans l'article de GASPARD Françoise (2008), Quel bilan pour l'égalité Hommes-Femmes dans le monde ? in Centre Régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, Genre et Développement, Op Cit.

²¹ En 1980 (Lagos), le plan d'action pour le redressement économique de l'Afrique a recommandé non seulement la pleine intégration des femmes dans les efforts du développement, mais également la suppression des entraves limitant cette participation. La Déclaration de Khartoum de 1988 préconise une attention particulière aux questions de genre dans les programmes d'ajustement structurel.

Un autre effet positif a été sans doute la création et/ou la consolidation de réseaux nationaux et internationaux de femmes qui se sont regroupés autour d'enjeux centraux communs y compris dans les réunions parallèles aux rencontres onusiennes²².

Cependant, plusieurs limites sont constatées. En effet, comme signalé, même si les instruments juridiques existent, leur application est souvent rendue complexe et les mesures d'évaluation peinent à se concrétiser.

Comme dans la plupart des mouvements de base qui grandissent et s'institutionnalisent, les collectifs de femmes sont confrontés à deux difficultés récurrentes :

- La hiérarchie de l'organisation crée parfois un fossé - entre « les professionnelles » (qui représentent les femmes aux réunions internationales par exemple) et les groupes de femmes de la base.
- La dépendance face à des bailleurs de fonds divers oriente les programmes dans une logique à court terme et entrave les stratégies pour un processus de changement de façon structurelle. Cette dépendance entraîne aussi une pression sur les actions, une lourdeur administrative et une concurrence entre les organisations parmi lesquelles les plus grosses sont avantagées.

Par ailleurs, comme signalé plus haut, un autre frein de taille est constitué par la difficile transversalité du « genre » dans le champ économique. La gouvernance économique internationale, comme l'OMC par exemple, reste encore aveugle à la prise en compte des femmes dans l'économie du développement.

Principales nourricières et pauvres principales, quels pouvoirs pour les paysannes africaines ?

Certes, l'Afrique n'est pas une entité homogène et présente des contextes différents : culturels, historiques, économiques, etc.²³

Si jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle la dimension de genre était largement méconnue dans les travaux d'histoire africaine, aujourd'hui, des recherches récentes sur l'histoire des femmes en Afrique, dans les sociétés traditionnelles, coloniales et post-coloniales existent. Dans beaucoup de pays africains, les approches « femmes » et « genre » sont intégrées dans des problématiques spécifiques telles que l'éducation, les migrations, les religions, la famille, le droit et les coutumes, etc.

Par ailleurs, des réflexions féministes se systématisent. Des mouvements regroupant des femmes de diverses classes sociales veulent « mener des réflexions et établir les voies et moyens de renforcer et de développer le mouvement féministe sur le continent »²⁴

Ces femmes africaines livrent leur interprétation du patriarcat et nous invitent à comprendre leur engagement commun.

« En nous appelant féministes, nous politisons la lutte pour les droits de la femme, nous remettons en question la légitimité des structures qui maintiennent les femmes assujetties et nous développons des outils en vue d'une analyse et des mesures transformatrices (...) . Le féminisme place le système patriarcal au centre de notre système. Le patriarcat est un système d'autorité masculine qui opprime les femmes à travers des institutions politiques, sociales, culturelles et religieuses (...) Nous nous concentrons sur la lutte contre le patriarcat en tant que système et non la lutte contre les hommes ou les femmes en tant qu'individus (...) Nous reconnaissons que nous n'avons pas une identité homogène en tant que féministes, nous reconnaissons et sommes fières de nos diversités et notre engagement commun en vue d'un programme transformateur des sociétés africaines et des femmes africaines en particulier. Nos luttes en tant que féministes africaines sont inextricablement liées au passé du continent (...) Les Etats africains modernes ont été bâtis sur le dos des féministes africaines qui ont combattu aux côtés des hommes pour la libération du continent (...) »²⁵

²² Pour rappel, 50 000 femmes étaient présentes à Pékin en 1995.

²³ Source additionnelle : LOCOH Thérèse (dir.) (2008), Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement, Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Collection Les Cahiers de l'INED, Paris.

²⁴ Extrait de la Charte des principes féministes pour les féministes africaines, Accra, Novembre 2006.

²⁵ Extrait de la Charte des principes féministes pour les féministes africaines, Op Cit.

Analysant la diversité des situations rencontrées par les femmes, les études africaines vont éviter la transposition pure et simple des concepts liés au genre. Les observations se veulent ancrées dans des contextes sociohistoriques déterminés. Les études de cas par exemple vont illustrer les conditions de vie féminines.²⁶

Pour ce qui concerne particulièrement la place des paysannes, plusieurs constats sont mis en exergue.

Nonobstant la diversité des sociétés et des situations, on observe que les premiers programmes de développement (1950/1970) ont peu pris en compte la place des femmes dans l'agriculture. Une des raisons évoquée plus haut réside dans le fait que la plupart des projets s'adressaient aux « chefs de famille ». Ainsi, les paysannes, réduites à la sphère domestique, n'ont pas été en mesure de bénéficier de la diffusion des intrants et de l'accès aux marchés. La formation agricole était animée majoritairement par les hommes. Par ailleurs, les contraintes culturelles liées aux pratiques coutumières se sont avérées la plupart du temps dépendantes des représentations de la femme (son corps et sa psychologie) et de l'institutionnalisation historique de rapports inégaux entre hommes et femmes (en matière d'héritage de la terre par exemple).

La problématique liée aux cultures de rente est illustrative à ce sujet (AGBESSI H. 2008)²⁷.

En Afrique, les cultures de rente furent introduites déjà lors de la période coloniale pour satisfaire les besoins des populations occidentales.

Les meilleures terres furent employées pour les cultures de café, cacao, arachides, cannes à sucre, etc. C'est aussi autour de ces cultures que se concentrèrent les autres moyens de production tels que la formation et les techniques culturelles par exemple. Les personnes travailleuses étaient le plus souvent des hommes, généralement propriétaires de la terre. C'est donc eux qui percevaient les revenus. Par contre, les femmes -dont le rôle était de nourrir la famille- se consacraient aux cultures de denrées alimentaires consommables au sein du foyer comme par exemple les cultures vivrières.

Avec la modernisation des techniques agricoles, certaines de ces cultures vivrières comme l'arachide et l'huile de palme par exemple furent commercialisées et ont progressivement échappé au contrôle des femmes. Ce qui fait conclure certaines études sur le constat suivant : l'augmentation de la productivité et la commercialisation des récoltes ont marginalisé les femmes en leur confisquant la maîtrise de cultures pour lesquelles elles étaient responsables.

Progressivement, dans certaines régions, la conjugaison des pratiques culturelles (comme le droit de propriété par exemple) et des conditions d'accès aux moyens de production mis en place par les programmes et investissements privés en agriculture ont entraîné une différenciation de productivité entre le travail agricole féminin et masculin ainsi qu'une dégradation des conditions de vie des paysannes.

Avec l'introduction des cultures de rente et de l'industrialisation des cultures vivrières, plusieurs conséquences se sont fait sentir aujourd'hui encore pour les femmes. Plusieurs études récentes de la FAO signalent que les femmes continuent à mener les activités comme dans le passé (alimentation de la famille par exemple). Elles continuent à produire généralement selon leurs savoirs faire traditionnels et avec des moyens de production qui se sont peu améliorés. Si travail mécanisé ou employant des techniques culturales (engrais et irrigation par exemple) il y a, il est accompli la plupart du temps par les hommes.

Si elles participent à la production marchande, les paysannes ne perçoivent que peu de revenus. Tout ceci amène un autre constat : grâce à leur contribution gratuite, les femmes permettent une diminution du coût de la production salariée.

Il arrive que les hommes, occupés par les cultures d'exportation, abandonnent leurs activités traditionnelles -comme l'abattage et le débroussaie de nouvelles parcelles-, les femmes sont donc obligées d'employer des manoeuvres : opération coûteuse qu'elles ne peuvent pas nécessairement assumer.

²⁶ Voir à ce sujet l'article de SOW Fatou (2008), L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne, in LOCOH Thérèse (2008), Op Cit.

²⁷ Voir notamment l'article de AGBESSI Hélène (2008), Entre cultures de rente et cultures alimentaires, quelle prise en compte des femmes ? in Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (2008), Op Cit.

Ces observations mises en exergue notamment par des analyses menées par la FAO et le FIDA (Fonds International de Développement Agricole) ont décidé ces organisations à promouvoir des actions visant à améliorer les revenus des femmes et à réduire la pénibilité de leurs travaux.

Même si des progrès ont été réalisés sur ces deux plans, la séparation des sexes dans le domaine de l'agriculture a été maintenue : les femmes restent celles qui travaillent dans le secteur de la subsistance alimentaire tandis que les hommes s'investissent dans des activités de production plus industrielle. Une étude²⁸ par exemple montre comment en Côte d'Ivoire, la production du palmier à huile, traditionnellement féminine, est passée sous le contrôle total des hommes.

La plupart des analyses confirment que, même dans le cas où il existe une volonté de prendre en considération les paysannes, la manière dont le programme est conçu et se déroule n'en tient pas suffisamment compte dans les faits. Les présupposés restent neutres. Autrement dit, on fait « comme si » les femmes étaient dans les mêmes conditions que les hommes. Or, ce n'est pas le cas. Si l'obtention d'un crédit par exemple est conditionné par la propriété de la terre, il exclut les femmes qui ne sont pas propriétaires ; si le recrutement des formateurs agricoles s'opère sur base d'un diplôme, il exclura davantage les femmes (lesquelles ont moins d'éducation scolaire) ; si les lieux de décision ne sont pas décentralisés suffisamment, les femmes n'y participeront pas (vu leurs difficultés à la mobilité) ; si des projets d'amélioration des revenus sont mis en place, ils ne tiendront pas compte de la manière dont ces revenus sont redistribués dans la famille et à qui ils profitent.

« En Afrique, les femmes accomplissent 80 % des travaux domestiques ruraux, notamment la collecte d'eau et de bois de feu, la préparation des repas, la transformation et le stockage des aliments, les achats pour le ménage. Les femmes fournissent près de 90 % du bois destiné à la consommation des ménages et 70 % du bois collecté pour la vente.

En Afrique subsaharienne, les femmes produisent jusqu'à 80 % des aliments de base et assurent 60 % de l'économie parallèle, elles constituent 70 % de toute la main-d'oeuvre agricole et produisent 90 % environ de la nourriture. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, le nombre de ménages dirigés par une femme est en augmentation, essentiellement à cause de l'exode rural des hommes, des divorces, des maladies (en particulier du Sida) et des conflits. »²⁹

« En Afrique subsaharienne, alors que les hommes entreprennent souvent le défrichage, le brûlis et le labourage, les femmes se spécialisent dans le sarclage, le repiquage et les travaux après la récolte. Dans certaines zones, les deux groupes participent au semis et à la récolte (...) En outre, les femmes jouent un rôle important dans l'élevage des animaux domestiques et tendent à être les principales responsables de l'entretien du petit bétail et des petits ruminants, mais s'occupent aussi de la garde du gros bétail, fournissant l'eau et le fourrage, nettoyant les étables et assurant la traite. Dans tous les systèmes d'élevage, les femmes jouent un rôle prépondérant dans la transformation, notamment des produits laitiers, et sont très souvent responsables de leur commercialisation. Dans de nombreux pays c'est aux femmes qu'incombe la pêche³⁰ dans les étangs et les lagunes côtières. »³¹

²⁸ Il s'agit d'une étude relative au mode de production du palmier à huile réalisée par Jeanne BISSILLAT et Michèle FIELOX et relatée par AGBESSI Hélène (2008), Op Cit.

²⁹ FAO (2008), Egalité des sexes. Garantir une participation égale des femmes et des hommes ruraux au développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

³⁰ En ce qui concerne plus particulièrement les femmes dans le domaine halieutique, voici la synthèse d'une contribution pertinente de Pierre GILLET (2009), membre de la Commission politique d'Entraide et Fraternité. Les données statistiques disponibles ne reflètent pas la diversité des occupations des femmes au coeur des communautés de pêcheurs et peu de décisions politiques les prennent en compte. Pourtant, partout dans le monde, les femmes occupent une place importante dans le secteur halieutique : elles assurent le lien avec les institutions et les administrations, elles forment la main d'oeuvre des pêcheries continentales et de l'aquaculture, elles transforment les produits de la mer, elles prennent soin des familles et assurent le lien social, les réseaux de relations et la transmission de la culture des communautés de pêcheurs, elles développent d'autres activités pour compléter les revenus incertains de leur époux. Elles ont aussi leur place dans les mouvements et les organisations de travailleurs du secteur halieutique qu'elles ont contribué à consolider. Elles y ont défendu leurs intérêts et leur souci d'améliorer la qualité de la vie dans les communautés côtières, mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé, l'hygiène publique et l'éducation des enfants. Ce sont ces femmes qui ont introduit le souci de la collectivité dans les enjeux liés à la pêche. Une telle perspective est importante dans la création de pêcheries durables, équitables et respectueuses des femmes et des hommes.

³¹ FAO, Les femmes et la sécurité alimentaires. www.fao.org/focus/women/Sustin-f.htm.

Pourtant, les paysannes demeurent les plus touchées par les crises économiques et alimentaires mondiales. En Afrique subsaharienne, 70% des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sont des femmes rurales.³²

Il est toujours utile de présenter quelques données comparatives. Cependant, il s'agit de dépasser le constat, somme toute connu, de la différence de pauvreté entre les hommes et les femmes. Il s'agit plutôt de s'interroger sur les causes qui produisent et reproduisent la pauvreté chez les hommes et chez les femmes ainsi que sur les facteurs qui permettent aux hommes et aux femmes de l'éviter. C'est l'objet des deux chapitres qui suivent. Mais avant de tourner la page, accordons-nous un instant avec Mwila Chila CHIGAGA, spécialiste régionale de genre au siège pour l'Afrique de l'Organisation internationale du travail (OIT)³³:



« Nous savons que la majorité des femmes (africaines) sont dans le secteur agricole. Les gouvernements pourraient par conséquent appliquer la mise en place d'une sorte de programme de discrimination positive afin que les femmes aient accès à des intrants agricoles subventionnés comme les graines et l'engrais afin que nous ayons de la continuité en termes de production alimentaire parce qu'en Afrique, une fois que cette crise est couplée avec la crise alimentaire, l'impact sera dévastateur.

Tout le monde parle de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nous connaissons évidemment des difficultés dans la mise en oeuvre. Mon inquiétude est que si vous regardez l'Afrique, le genre n'a pas été historiquement intégré. Nous n'avons pas priorisé les questions de l'égalité de genre et nous n'avons pas pris en compte le triple rôle des femmes - leurs rôles de production, de reproduction et de fourniture de soins. L'un des impacts de la crise sera au niveau de chaque ménage et vous constatez que beaucoup de femmes sont hors du filet. Le gouvernement n'est pas en mesure de les maîtriser. Cela aura un effet révélateur au niveau du ménage en termes de malnutrition

des enfants, des enfants abandonnant l'école, et il y aura les pires manifestations de la crise en Afrique.

Lorsqu'un homme pourvoyeur du ménage perd son travail. Il y a des sentiments de désespoir et notre système patriarcal dit que l'homme est supposé être le pourvoyeur. La tendance est de déverser la frustration sur la partenaire. Si vous observez la façon dont nous vivons en société, les femmes s'adaptent très vite. Elles trouveront des moyens de gagner de l'argent. Dans des situations difficiles, les femmes ont un mécanisme du fait de notre rôle de fourniture de soins, alors nous sommes équipées pour cela. Les hommes n'ont pas ce mécanisme, alors nous commencerons par voir cette frustration apparaître et se manifester en termes de violences dans le foyer.

Nous devons regarder là où nous pouvons gagner des victoires rapides, obtenir des récoltes rapides, là où nous pouvons créer des emplois en Afrique. L'agriculture est le secteur où nous pouvons créer des emplois. A court terme, si nous voulons préserver et créer des emplois, nous devons aller là où les femmes sont et travailler avec elles dans leur zone de confort où elles travaillent déjà.³³»

³² Courrier international de la FAO du 7 avril 2008 repris à DIRENBERGER Lucia (2008), Op Cit.

³³ Inter Press Service News Agency (IPS) Régions: Enjeux: , La femme africaine, plus gravement touchée par la crise économique mondiale. Kudzai Makombe s'entretient avec MWILA CHIGAGA, la principale spécialiste régionale de genre de l'OIT, 18/05/2009.



Contraintes économiques, sociales et culturelles : quelles marges de manoeuvre pour les paysannes ?

Difficile accès des femmes aux ressources : la FAO constate

Accès à la terre. Les femmes possèdent moins de deux pour cent de la terre, alors que le pourcentage des ménages dirigés par des femmes continue de s'accroître. Les programmes de réforme agraire conjugués au morcellement des terres communales ont déterminé le transfert des droits fonciers aux seuls hommes en tant que chefs de famille, ignorant ainsi à la fois l'existence de ménages dirigés par une femme et les droits des femmes mariées à la copropriété.

Accès au crédit. Pour les pays où les informations sont disponibles, seuls 10 pour cent des crédits sont

octroyés aux femmes, principalement du fait que la législation nationale et la loi coutumière ne leur permettent pas de partager des droits de propriété foncière avec leurs maris, ou parce que les femmes chefs de famille sont exclues des systèmes de tenure et ne peuvent donc fournir les garanties exigées par les institutions de crédit.

Accès aux intrants agricoles. L'accès des femmes aux intrants techniques tels que les semences améliorées, les engrais et les pesticides est limité car, dans bien des cas, elles ne bénéficient pas des services de vulgarisation et sont rarement membres de coopératives, lesquelles distribuent souvent aux petits agriculteurs des intrants subventionnés. En outre, elles

manquent souvent de l'argent nécessaire pour acheter ces intrants même subventionnés.

Accès aux services d'éducation, formation et vulgarisation. Les deux tiers du milliard d'analphabètes dans le monde sont des femmes et des fillettes. Les chiffres disponibles montrent que seuls 5 pour cent des services de vulgarisation visent les femmes rurales et seulement 15 pour cent des vulgarisateurs sont du sexe féminin. En outre, la plupart des services de vulgarisation portent davantage sur la production de cultures de rapport que de cultures vivrières et de subsistance, qui sont le principal souci des agricultrices et la clé de la sécurité alimentaire.

Accès à la prise de décision. Compte tenu du rôle traditionnellement limité des femmes dans les processus de prise de décision au niveau du ménage, du village et du pays dans la plupart des cultures, souvent leurs besoins, leurs intérêts et leurs problèmes ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des politiques et des lois qui jouent un rôle important dans l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la durabilité écologique. Les causes de l'exclusion des femmes des processus de prise de décision sont étroitement liées à leur rôle additionnel de procréatrices et aux travaux domestiques qui absorbent une partie importante de leur temps.

Accès à la recherche et aux techniques appropriées. Les femmes n'ont guère accès aux avantages de la recherche et des innovations, notamment dans le domaine des cultures vivrières, qui, malgré leur importance dans la sécurité alimentaire familiale et communautaire, ne jouissent que d'une faible priorité dans la recherche sur l'amélioration des cultures. En outre, les rôles et les besoins des agricultrices sont souvent ignorés lorsque l'on met au point une technologie qui pourrait provoquer la réduction de la main-d'oeuvre ou accroître la charge de travail.³⁴

Privatisation de leurs biens et utilisation de leur capital: quels intérêts pour les paysannes ?

Les paysannes étant les principales responsables de l'entretien de la force de travail au sein de l'entité familiale, la privatisation des services concernés par ces activités -soins liés à la reproduction biologique, scolarisation et les soins des enfants entre autres – les affecte donc directement. Les touche aussi de plein fouet la privatisation d'autres biens communs nécessaires à l'entretien du foyer et à la sécurité alimentaire de leur famille comme l'eau potable, le bois, les semences.³⁵

Les conséquences dues aux changements climatiques aggravent encore leur situation -immigration des hommes, impacts sur la santé des femmes et des enfants, accès plus lointain aux terres cultivables-³⁶.

Les paysannes voient donc leur travail « gratuit » s'alourdir considérablement non seulement pour pallier les insuffisances de services sensés être publics, mais également pour mener à bien leurs activités productives et reproductives lesquelles requièrent davantage d'efforts. Peu soutenues dans leur secteur de production -les cultures vivrières par exemple-, elles se voient octroyer les moyens de production les plus élémentaires : terres moins fertiles, outils non performants, etc. Par ailleurs, le contexte économique désastreux rend difficile la moindre initiative de commercialisation.

« Etre une femme paysanne, c'est vraiment dur. Nous travaillons trop. Et au-delà du travail, nous ne trouvons pas de marché intéressant pour vendre nos productions. Et même quand on vend, c'est à des prix dérisoires. C'est pourquoi nous essayons de combiner l'agriculture avec des activités de petit commerce pour voir si on peut gagner un peu plus pour la survie. »³⁷

³⁴ FAO, Les femmes et la sécurité alimentaire. <http://www.fao.org/focus/f/women/Sustin-f.htm>

³⁵ Les documents d'analyse précédents d'Entraide et Fraternité ont suffisamment montré les conséquences désastreuses de la libéralisation des politiques économiques sur l'agriculture paysanne et familiale. Elles ne seront pas reprises de façon exhaustive.

³⁶ Voir document d'analyse d'Entraide et Fraternité sur l'agriculture paysanne et les changements climatiques, Op Cit.

³⁷ Aggripine, Paysanne de la commune Muhata (Burundi), Présidente d'une association de femmes IUAGI soutenue par l'Organisation à l'Auto Promotion, partenaire d'Entraide et Fraternité, Interview d'Alain Laurent, octobre 2009.

« Au marché, on est obligé de payer plusieurs taxes qui ne sont pas justifiées. Il y a des agents de cadastre qui viennent exiger des taxes qui ne se rapportent pas à l'activité que nous menons. Ils ne nous donnent pas de quittance (...) Et comme il n'y a pas de justificatifs, vous serez toujours obligés de payer. Au marché, vous déposez votre marchandise et vous vous retrouvez avec beaucoup de gens qui font la même activité. Vous remarquez aussi qu'on a pris votre marchandise et que vous ne vous en êtes pas rendu compte. »³⁸

Comme dit précédemment et malgré toutes les limites citées, avec l'avènement d'un développement incluant la dimension de genre, la difficulté pour les paysannes d'accéder aux ressources a été reconnue. Cependant, si bon nombre de programmes internationaux se sont élaborés en faveur des femmes rurales, un tout aussi grand nombre de critiques ont été émises à leur sujet, principalement vis-à-vis de ceux initiés par les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale par exemple.

Si ces critiques reconnaissent indéniablement des impacts positifs à ces projets, elles mettent cependant en lumière les limites du modèle économique auquel ces derniers se réfèrent. Le mérite de ces analyses est de dépasser le constat des conséquences positives immédiates pour interroger la tenue sur le long terme de ces effets bénéfiques sur les femmes. Les mouvements revendiquant la souveraineté alimentaire par exemple n'hésitent pas à remettre en question le système économique global et refusent une instrumentalisation des paysannes au service de la logique d'une libéralisation sauvage.

Certes, la Banque Mondiale défend une approche « genre et développement durable » et en a adopté les termes communément utilisés : « empowerment », renforcement des capacités des femmes, mainstreaming. Elle soutient des projets visant à améliorer la condition des femmes³⁹, dont celui des paysannes. Le Fonds Monétaire International, quant à lui, a également appuyé les actions spécifiquement féminines

notamment en encourageant les expériences de crédit destinées aux femmes.

Les impacts positifs de ces programmes peuvent se mesurer sur divers plans.

Les capacités des femmes se renforcent sur un plan personnel. Elles gagnent en estime de soi, elles ont le droit à la parole, elles prennent conscience d'elles-mêmes et de leurs droits. Il arrive aussi qu'elles soient valorisées au sein de la famille parce qu'elles appartiennent à une association ou qu'elles apportent des ressources financières.

Ce renforcement des capacités des paysannes entraîne des effets positifs pour leur famille et pour l'intérêt collectif et général. En palliant l'insuffisance, voire l'absence, de droits économiques, sociaux et politiques de base en matière de propriété, de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenu, ces initiatives représentent un des moyens pour améliorer le bien-être général.

Ce bien être général, la Banque Mondiale le considère comme entravé par l'inégalité des sexes⁴⁰. La promotion de projets en faveur des femmes représente un investissement utile pour rendre mieux disponible un capital humain dont l'accès est actuellement limité. En effet par exemple, si les femmes sont plus éduquées et si elles ont accès à des activités génératrices de revenus, le bien-être de la famille grandira. Cette logique est cohérente avec la philosophie de cette institution qui promeut une économie néolibérale. Le rôle essentiel des femmes y est envisagé comme devant servir cette option première. Comme les femmes représentent un facteur de croissance économique, leur intégration sera facilitée dans le processus de développement tel qu'il existe actuellement.

Les critiques⁴¹ n'hésitent pas à voir, dans cette approche, une instrumentalisation des femmes aux lois du Marché et appellent à la méfiance face à certains mouvements de femmes artisans de la globalisation économique et dont l'unique objectif est d'aménager celle-ci dans un sens plus égalitaire. Autrement dit,

³⁸ Furaha NTIBONERA, Paysanne du quartier Cimpunda, Bukavu (République Démocratique du Congo), Membre de l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (APEF), partenaire d'Entraide et Fraternité, Interview d'Alain LAURENT, Octobre 2009.

³⁹ Elle a promu un plan d'action genre qui porte sur les années 2007-2011.

⁴⁰ Banque Mondiale, Rapport 2001.

⁴¹ BISSILLIAT Jeanne (dir.) (2003), Op Cit. REYSOO Fenneke, VERSCHUUR Christine (2002), Op Cit. Centre Régional de Documentation et d'information pour le Développement et la solidarité internationale (2008), Op Cit. Il faut ajouter les articles parus dans la revue Economie et Humanisme (2006), Egalité hommes-femmes. Changer les rapports sociaux, N° 378, Lyon.

ce qui est reproché à cette tendance, ce n'est certes pas d'accorder une place aux femmes, mais d'envisager celle-ci au sein d'un modèle économique qui par ailleurs génère leur pauvreté.

L'empowerment (renforcement des capacités) est réduit à une sphère personnelle. S'il y a renforcement collectif, il participe de la logique du « self help », c'est-à-dire visant une sous traitance à moindre frais de certains services publics que les Etats n'ont pas ou plus les moyens d'assumer. La dimension politique de l'empowerment - à savoir le pouvoir d'agir sur les politiques publiques et les institutions - est négligée.

Les critiques plus radicales considèrent ces projets comme des palliatifs permettant au mieux un accompagnement à la survie et visant à amortir les effets des plans d'ajustement structurels. Selon ces critiques, même si ces actions sont efficaces, elles ne sont pas en mesure de réduire la fragilité et les déficiences, voire l'absence des États de droit et ne peuvent en aucun cas justifier une réduction de l'aide publique internationale.

Pour cette lecture critique, il ne s'agit pas seulement de rendre le modèle économique actuel plus supportable pour les femmes, mais de dénoncer aussi l'exploitation sur lequel il repose. La compréhension de la féminisation de la pauvreté dans le monde ne peut s'envisager qu'à ce prix : à travers le double prisme économique (capitaliste néolibéral planétaire) et culturel (aveugle au genre).

Interrogeant les causes structurelles de la pauvreté des femmes et des paysannes, ce point de vue analytique soulève un paradoxe crucial qui réside dans la simultanéité de l'octroi de certains bénéfices d'une part (une meilleure protection juridique par exemple), et

la privation d'autres biens d'autre part (un moindre accès aux biens communs ou services par exemple).

La critique cite souvent l'exemple des projets de micro crédits impulsés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International comme illustration de la philosophie de ces institutions⁴² : ni les programmes d'ajustement structurel ni la dette ne sont remis en cause. Il s'agit de régler l'accès des femmes au crédit. Si les femmes sont pauvres, si elles résistent moins bien à la globalisation économique, il faut les aider à s'adapter. Et comme les femmes sont généralement très sérieuses dans leur gestion financière, elles constituent un public cible de premier choix pour ces initiatives.

Pourtant, la privatisation des ressources naturelles, conséquence de la logique défendue par ces institutions financières, oblige les femmes à s'endetter pour payer pour des biens qu'elles devraient être en mesure de pouvoir disposer gratuitement comme par exemple, l'eau et les semences.

La critique ne condamne certes pas le microcrédit. Elle attire l'attention sur le fait qu'il est un outil parmi d'autres. Envisagé comme solution exclusive, il ne résout pas la pauvreté des femmes. Il peut même entraîner certains risques comme par exemple l'éventuelle déresponsabilisation des hommes, une pression accrue sur les femmes, le surendettement. Par contre, il peut être encouragé sous certaines conditions comme par exemple un crédit à taux zéro, pour des groupes solidaires réfléchissant et agissant sur les situations de pauvreté, accompagné d'un empowerment individuel et collectif des femmes ainsi que d'un encouragement à la prise de décision politique. Les recherches sur les impacts de la microfinance sur les rapports de genre sont à poursuivre.



⁴² Nous renvoyons notamment aux articles de MAYOUX Linda, DIARRA DOKA Marthe, DREVET DABBOUS Olivia, PEEMANS-POULLET Hedwige réunis dans le chapitre Conflits autour du crédit in BISSILLIAT Jeanne, VERSCHUUR Christine (2001), Op Cit. PP. 325-365.

Contraintes physiques, sociales et culturelles : lourd cumul sur le dos des paysannes

S'il s'agit de rester vigilant quant aux effets du modèle macroéconomique sur la vie quotidienne des paysannes, il convient toutefois de répéter ici que d'autres contraintes doivent être prises en compte si l'on veut mener des stratégies de souveraineté alimentaire qui intègrent les intérêts des paysannes.

Parmi ces freins, plusieurs ont été soulignés de façon récurrente par des études et témoignages au Burundi et en RDC : l'accès à la terre et à la scolarisation et le poids des coutumes, difficultés qui entraînent -et sont reproduites par- le non accès aux lieux de décision. A cela s'ajoutent les problèmes dus à l'insécurité physique.

Par ailleurs, les efforts des mouvements et organisations voulant faire appliquer la dimension du genre se trouvent confrontés à des résistances de divers ordres. Une question se pose : comment impliquer les paysannes dans des politiques de stratégies alimentaires alors que leurs sécurités alimentaire et physique ainsi que celles de leurs enfants sont menacées ?

Sécurité physique et sécurité alimentaires menacées

Un exemple au Burundi : le non accès au foncier et aux revenus

Si l'on prend l'exemple du contexte foncier des paysannes burundaises, les mouvements de femmes estiment que la loi coutumière interdisant à la femme l'héritage de la terre est un obstacle non seulement pour la sécurité alimentaire des paysannes et leurs enfants, mais un frein à l'émergence de réelles politiques agricoles égalitaires. C'est la raison pour laquelle un projet de loi proposant l'héritage de la terre par les femmes a vu le jour, mais jusqu'à présent n'a pas encore été voté. La Ministre du Genre⁴³ ainsi que des organisations –dont celles de femmes- ont fait de cet enjeu une priorité. Certes au Burundi, se pose le problème de l'exiguïté

des terres pour diverses raisons. « La moyenne des superficies cultivables est d'environ 0,5 ha par famille. Avec le retour massif des réfugiés, le problème de la terre se pose et risque de générer des conflits compromettant la paix. »⁴⁴

Ce que les actrices en faveur de l'égalité foncière revendiquent, c'est d'abord de rétablir l'égalité en matière d'héritage foncier.

« Les filles qui ne se marient pas perdent leur position sociale parce qu'elles ne possèdent pas la terre. La fille mariée qui divorce ne peut pas regagner le toit familial parce qu'elle n'a pas droit à l'héritage. Les orphelines de père et mère n'héritent pas lorsqu'elles perdent leurs parents. Actuellement, les legs ne concernent pas seulement la terre, mais les biens acquis par la famille. Pourquoi la fille, la femme, n'y ont-elles pas droit ? »⁴⁵

Et elles veulent que, dans l'élaboration de politiques agricoles, les femmes soient prises en compte.

« La politique de planification des territoires cultivables » (suite au rapatriement des réfugiés) par exemple ne tient pas compte des besoins spécifiques des paysannes qui présentent des caractéristiques diverses notamment selon leur situation familiale (veuve, mariée, abandonnée, avec ou sans enfants, vivant chez ses parents, etc.). Dans les autres mesures qui sont en train d'être mises en place pour réfléchir sur le problème de l'exiguïté des terres, les réalités des paysannes doivent être prises en compte. »⁴⁶

Un article virtuel⁴⁷ sur la situation foncière des Burundaises relate :

« Les veuves, après les affres de la guerre, ne parviennent toujours pas à récupérer les biens laissés par leurs maris... Des femmes veuves, qui rentrent d'exil, voient leurs propriétés foncières occupées par leurs beaux-frères restés au pays. Ils s'arrogent le droit de spolier leurs belles-soeurs, arguant que les femmes n'ont aucun droit sur les biens laissés par leurs frères... Le même phénomène s'observe chez les veuves dont les terres ont été occupées par des personnes incon-

⁴³ NDUWAYO Rose, Ministre du Genre, interview avril 2009, Bujumbura.

⁴⁴ NDMUBANDI Jean, Professeur à la faculté d'agronomie de Bujumbura, Interview avril 2009, Bujumbura.

⁴⁵ KANA Pascasie (2005), Contribution à la rencontre débat de la Marche Mondiale des Femmes, Bruxelles.

⁴⁶ NDUWAYO Rose, Ministre du Genre, interview avril 2009, Bujumbura.

⁴⁷ Le Potentiel, Burundi. Acquérir une terre, un droit de liberté pour les femmes, Kinshasa, 13 juin 2007. <http://fr.allafrica.com/stories/200706130277.html>.

nues d'elles... Des invectives et des menaces de mort sont proférées pour les contraindre à renoncer à leurs biens. »

Les arguments des « opposants » à l'égalité foncière avancent qu'étant donné le morcellement déjà très fort des terres au Burundi, la redistribution de la terre aux femmes entraînera une diminution plus grande des superficies. Par ailleurs, l'admission de l'héritage foncier en faveur des femmes posera inévitablement des problèmes au sein du ménage et le choix de l'épouse risque de s'opérer en fonction de la terre qu'elle possède.

Ces arguments sont réfutés par la Ministre du genre et des organisations – dont celles de femmes- qui persistent dans leur combat et se prononcent plutôt en faveur d'une réforme agraire globale qui tienne compte des intérêts des paysannes.

Le secrétaire exécutif du Forum pour le Renforcement de la Société civile du Burundi rappelle qu'« il est urgent de légiférer sur le foncier en prenant en compte les femmes. Trop de gaspillage s'ensuit à cause de la gestion de la terre qui revient aux hommes et qui ne partagent pas équitablement les revenus de la production... Les femmes cultivent le café et le riz, mais dans certaines régions, elles n'ont pas le droit de les vendre. C'est l'homme qui vend, empoche et décide de ce qu'il fait avec l'argent. »⁴⁸

Même si ce sont les femmes qui travaillent, ce sont souvent les hommes qui acheminent les denrées et qui en fin de compte, perçoivent les revenus. Le rapport de la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) signale :

« Lorsque la plupart des hommes perçoivent les revenus provenant de la sueur commune de leurs conjointes, ils gaspillent dans l'alcool et le vagabondage sexuel avec tout son cortège de risques. Malheureusement, certaines femmes se sont résignées sous le poids de cette tradition inéquitable. Mais d'autres estiment que des actions concrètes, énergiques et répétées peuvent chan-

ger cette situation en vue de faire du développement agricole un atout pour la stabilité des ménages au lieu que cela provoque les séparations. »⁴⁹

Le « mal être » physique : insécurité et pénibilité

« Nous les femmes, nous subissons des violences sexuelles. Hier, j'ai rencontré cinq militaires qui m'ont appelée lorsque je voulais me diriger pour chercher à manger au champ. J'ai fui en prenant la direction de la maison. Quand je suis arrivée à côté de la population, ils m'ont rejoint en me disant « Nous t'avons appelée et tu as fui. Si nous avons tiré sur toi, tu serais morte directement ». A l'époque, nous ne vivions pas comme ça dans les villages. Les militaires amènent leurs femmes dans nos champs pour prendre la récolte et la population ne doit rien dire. En cas de revendication, si on ne tue pas, on te frappe à mort (...) Je connais des femmes qui ont été violées, j'en connais une à Luvingi, celle-là est décédée et au village, il y a une vieille dame qui a été aussi violée. A Nakamonyi, on en avait aussi violé une autre. »⁵⁰

Au Burundi, étant donné l'importance des violences sexuelles domestiques, bon nombre d'organisations déploient des actions non seulement visant à amortir les conséquences de cet état de fait (création de maisons d'hébergement, réinsertion sociale et professionnelle, etc.), mais mènent des actions politiques pour faire cesser l'impunité. En effet, nombreux sont les témoignages qui relatent des faits de violence domestique grave handicapant les femmes à vie : perte de membres, atteinte d'organes sensoriels, perte de motricité, etc. Les responsables de ces organisations se sentent démunis pour interpréter ces phénomènes. Le contexte historique guerrier dans lequel s'est trouvée la région est souvent cité : les « habitudes » ont été prises de déconsidérer les femmes sans être pour autant poursuivies. Une autre interprétation est également fournie : si l'homme est menacé et en désarroi, c'est au sein du foyer qu'il exhorte son malaise notamment via une violence domestique à l'égard de sa femme.

⁴⁸ Raymond KAMENYERO, Secrétaire exécutif du Forum pour le Renforcement de la Société civile, Interview, avril 2009, Bujumbura.

⁴⁹ Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (2007), Politique genre de la CAPAD, Bujumbura.

⁵⁰ Alphonsine, Paysanne de Lubarika, Uvira (République Démocratique du Congo), Membre d'une association de femmes La Palmeraie Rurale, soutenue par l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (APEF), partenaire d'Entraide & Fraternité, Interview Alain LAURENT, octobre 2009.

La Ministre du Genre du Burundi dit « La paix revient dans notre pays, mais quelle paix est-ce si nous ne pouvons lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes ? N'est-ce pas une sorte de troisième guerre qui nous arrive ? »⁵¹ Selon elle, des programmes de formation visant notamment à faire réapprendre le respect du corps d'une femme devraient être mis en place pour les policiers et les militaires. Ceci devrait aller de pair avec une éducation au désarmement, à la non violence.

La violence domestique que les paysannes subissent n'est pas la seule cause du mal être physique des paysannes. Les témoignages fournissent nombreux exemples qui montrent l'augmentation de la pénibilité des travaux agricoles et domestiques.

« Les difficultés liées à l'eau, nous en souffrons beaucoup. Il y a des moments où nous allons à la source et nous rencontrons beaucoup de gens qui viennent puiser. Souvent, nous n'avons pas la possibilité de puiser et ce jour là, nous ne pouvons pas préparer à manger. Parfois, nous nous rendons à une source plus éloignée, mais là aussi, c'est plein de gens (...). Là où nous allons puiser, c'est loin, on glisse quand il a plu. Il y a une forte pente. Il peut arriver qu'un enfant porte un bidon qui suinte, il peut glisser et tomber et le bidon se casse. »⁵²

La reproduction structurelle de la dépendance des femmes: le difficile accès à la scolarisation et aux lieux de décision

Illustration au Burundi et dans le Nord Kivu

Dans le Nord Kivu, en territoire de Walikale, le résultat d'une enquête⁵³ indique que, au cours de la période allant de 2000 à 2001, 21% des filles contre 79% de garçons ont la chance d'être scolarisés.

En 2000, au Burundi, une femme sur deux est anal-

phabète. La disparité dans la scolarisation s'accroît dans le secondaire. Les filles doivent généralement aider leur mère dans les tâches domestiques et ont peu de temps pour se consacrer au travail scolaire. Il arrive parfois que des violences sexuelles de la part des étudiants ou de professeurs masculins soient à l'origine de l'abandon de la scolarité.

Malgré l'obligation scolaire, la plupart des familles en milieu rural estiment que l'école n'est pas jugée apte à dispenser aux filles les apprentissages utiles à leur avenir (cuisine, ménage, soins aux enfants).

Les filles apprennent donc dès leur jeune âge à limiter leurs aspirations scolaires⁵⁴. D'autres facteurs jouent également comme par exemple la non proximité de l'école, les grossesses et mariages précoces, le paiement des frais scolaires.

Les conséquences de cet état de fait entraînent pour les paysannes une non connaissance de leurs droits lesquels figurent sur des textes écrits et la plupart du temps, dans une langue qui n'est pas la leur. Voilà pourquoi les organisations s'impliquent dans la vulgarisation orale des textes juridiques et une alphabétisation dite « fonctionnelle » (directement applicable aux besoins).

L'absence de leur représentation dans les Organisations Paysannes « mixtes »

Au Burundi, la représentation des paysannes au sein des organisations paysannes est peu significative. Si elles en font partie intégrante, elles y prennent rarement la parole et s'y font représenter par les hommes. Un chargé de programmes à la CAPAD exprime son désarroi devant l'absence de motivation des femmes à participer aux réunions de la CAPAD alors qu'elles représentent 86% des membres. Selon lui, « les femmes n'aiment pas être à la tête parce qu'elles ont trop de choses à faire. »⁵⁵

Cependant, il arrive que les paysannes créent des asso-

⁵¹ NDUWAYO Rose (2009), Interview, Op Cit.

⁵² M'HAMISI Veneranda, Paysanne de Kabare (République Démocratique du Congo), Membre du groupement Bugobe, soutenu par le Comité Antibwaki, partenaire d'Entraide & Fraternité, Interview Alain LAURENT, octobre 2009.

⁵³ UMBI LUNULA Albert (2007), La dimension genre et son impact dans le développement socioéconomique de la communauté urbaine et rurale en province du Nord Kivu, Université ouverte du campus de Goma, Département de développement communautaire, Goma.

⁵⁴ Il est utile de signaler que, malgré une volonté d'égalité « des chances » entre hommes et femmes dans l'octroi de bourses pour étudiants, la coopération belge au Burundi n'a reçu que 20% de demandes en provenance de jeunes filles. Jean-Michel SWAELENS, fonctionnaire de l'ambassade belge au Burundi commente: « Il faut persister dans les formations collectives en genre. Il manque de formations de perfectionnements sur le thème. », Interview, Bujumbura, avril 2009.

⁵⁵ Chargé de programmes à la CAPAD, Interview, Bujumbura, avril 2009.

ciations de femmes, mais celles-ci sont peu prises en compte par les organisations paysannes reconnues. L'émergence d'un réseau « femmes » aux côtés des organisations dites « mixtes » est un phénomène observé dans d'autres pays. Ceci a à voir avec le problème récurrent de la transversalité du genre.

Ainsi au Burundi, le directeur du bureau national de l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social-Formation Burundi (INADES) soutenant la filière café (première filière organisée dans le pays) reconnaît qu'il n'existe pas de



réelles stratégies genre au sein de cette filière. « Le café, c'est l'homme » dit-il alors qu'il reconnaît que les femmes sont les premières à travailler dans le secteur. Il y a bien eu un premier essai en rendant obligatoire la présence des femmes pour un taux de 30% au sein des producteurs affiliés, mais le directeur de l'INADES est sceptique quant à l'effet réel que ceci a entraîné. Selon lui, « il faut que le phénomène de nommer une femme soit considéré comme normal sur le plan local et c'est là le problème. »⁵⁶

Comme disait un haut fonctionnaire du Ministère burundais de l'agriculture : « Si nous devons développer l'élevage des chèvres, poules et bovins, qui s'en occupera sinon les femmes ? On se doit d'associer les femmes. Reste à voir comment. »⁵⁷

Leur absence au sein de lieux de décision

Leur absence aux lieux de décision « tout court » est également à noter. Bien des exemples illustrent que, même dans le cas où elles sont conscientes de leurs droits, les paysannes y renoncent faute de les faire valoir au bon endroit notamment parce qu'elles ne peuvent s'y rendre (horaire non compatible avec leurs activités ou manque de moyens de transport par exemple).

Ceci provoque des effets en chaîne non seulement pour les paysannes, mais également pour leurs enfants. Les décisions se prennent dans l'ignorance de leurs besoins. La secrétaire générale de l'OAP⁵⁸ commente à ce propos : « Si on veut construire une école, on emploie l'espace cultivé par une femme ou encore on décide d'un emplacement qui crée des difficultés aux enfants : par exemple au bord de la grand route ou le long d'un fleuve. »

Les résistances au « genre »

1. Illustrations au Burundi et au Nord Kivu

Au Nord Kivu et au Burundi, quoique depuis plusieurs années, un nombre grandissant d'ONG, confessions religieuses, médias et autorités administratives mènent des initiatives intégrant le genre notamment en appuyant

⁵⁶ BARIDOMO Pascal, Directeur du Bureau national de l'INADES, Interview, Bujumbura, avril 2009.

⁵⁷ NDABEMEYE Gérard, Directeur général de la Planification Agricole et de l'Elevage, Interview, Bujumbura, avril 2009.

⁵⁸ KANA Pascasie, Secrétaire Exécutive de l'Organisation à l'Auto Promotion, Partenaire d'Entraide et Fraternité, Interview, Bujumbura, Avril 2009.

des projets pour femmes, les témoignages concordent pour affirmer que les principales résistances relèvent de la culture laquelle est profondément enracinée chez les paysannes elles-mêmes.

Par ailleurs, une différence existe entre les milieux urbain et rural. Ce dernier semble plus résistant à la dimension du genre qui est comprise davantage comme une harmonie à vivre dans le foyer et non comme une obtention de l'égalité des sexes.

L'étude menée par Alphonse PALUKU KAVWIRWA (2003)⁵⁹ dans les communautés Nyanga, Hunde, Tembo, Nande, Hutu et Tutsi parmi les treize communautés que compte la Province du Nord-Kivu gagne à être relatée.

Cette étude signale que dans la culture Nyanga en territoire de Walikale,

« La femme est « un complément de l'homme ». Elle est considérée comme une reproductrice, une nourricière de la famille. Elle exécute seule les travaux domestiques sans aucun concours de l'homme. Le rôle de la femme dans cette société est essentiellement de subordination totale à l'homme. Elle est la principale créatrice de revenu dans le ménage dont elle est malheureusement exclue de la gestion »⁶⁰.

Cette citation a le mérite d'attirer l'attention sur un des enjeux cruciaux déjà cités : celui des changements d'habitudes. Si l'on prend généralement en compte les coûts psychologiques que l'évolution des mentalités comporte, on sous estime bien souvent ses coûts de « transaction ». En effet, les hommes et les femmes ont développé parallèlement des savoir-faire et des techniques qui sont devenues, de par leur spécialisation, difficilement transmissibles entre eux. Si le travail domestique est considéré traditionnellement comme ne pouvant être accompli par un homme, celui-ci n'a en a pas non plus acquis ni les compétences ni les attitudes et comportements. Les paysannes se retrouvent donc à continuer les tâches dans lesquelles elles sont compétentes et pour lesquelles elles ont acquis des modes de vie (tâches reproductives et communautaires comme signalé plus haut). Le problème est que, étant donné les crises contextuelles répétitives, ces tâches s'alourdissent

et se cumulent à d'autres activités nécessaires pour la survie de la famille.

La polygamie peut s'avérer également un facteur d'exploitation possible de la femme rurale. Ainsi, chez les Hunde et les Tembo en Territoire de Masisi, « La polygamie est surtout motivée par la possibilité d'exploitation de la femme, notamment en matière de production agricole. Les pratiques du lévirat (selon laquelle une veuve épouse son beau-frère, même si ce dernier est marié à une autre femme) et du sororat (en vertu duquel un homme remplace l'épouse décédée par sa soeur cadette) favorisent la polygamie dans cette contrée. Ces pratiques renient à la femme le droit de se prononcer sur le choix d'un nouveau conjoint après le décès de son mari ou de sa grande soeur mariée. »⁶¹

Au Burundi, le rapport de la CAPAD sur le genre⁶² évoque le poids des préjugés négatifs toujours en vigueur et véhiculés dans le milieu paysan. Citons-en quelques-uns⁶³.

- Nta jambo ry'umugore : la parole d'une femme n'a pas de valeur, la parole d'une femme ne vaut rien.
- Umugabo aravuga umugore yavuga urugo rugacika itongo : quand l'homme parle, la femme doit se taire. Si une femme parle en même temps que l'homme, le ménage se détruit/est ruiné (ou devient infrequentable), l'homme parle et si jamais la femme parle, l'enclos de la famille devient la propriété (de tout le monde). En termes clairs, cela veut dire que seul l'homme a droit de parole dans la famille, sinon c'est la pagaille.
- Ubugada bw'umugabo ni bwo buryo bwiwe : les maladresses d'un homme constituent sa vision du bien, les maladresses d'un homme constituent sa force : un défaut chez un homme doit être considéré comme une qualité.

Au sein du ménage, l'homme décide seul, car il est chef de ménage. Comme tel, il a aussi le devoir de gérer le budget. Comme signalé plus haut, c'est généralement lui qui contrôle la répartition des revenus au sein de la

⁵⁹ PALUKU KAVWIRWA Alphonse (2003), Evaluation du genre dans les relations sociales quotidiennes : cas de la ville de Goma, repris par UMBI LUNULA Albert (2007), Op Cit.

⁶⁰ Synthèse par UMBI LUNULA Albert (2007), Op Cit.

⁶¹ Synthèse par UMBI LUNULA Albert (2007), Op Cit.

⁶² Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (2007), Op Cit.

⁶³ Traduction vers le français par Libérat NTUNZWENIMANA et par Redempta MUKANTAGARA.

famille, y compris ceux apportés par les femmes et les filles⁶⁴.

La consultation des femmes s'opère généralement pour des choses non importantes. La femme est perçue comme une main d'oeuvre au service de son conjoint tout en assurant, de surcroît, les activités reproductives.

De nombreux témoignages concordent sur le fait que cette considération insignifiante du rôle des paysannes est intégrée profondément chez les femmes elles-mêmes lesquelles perçoivent leurs activités comme peu décisives. Il faut dire que la confrontation aux règles coutumières et culturelles suppose un effort soutenu de leur part. Qu'il y a-t-il d'étonnant à ce que des paysannes optent, en fin de compte, pour l'acceptation de ces modes culturels qui leur garantissent une intégration familiale et communautaire ? A ce propos, la Ministre du Genre du Burundi avance d'un ton amer : « Les femmes ne savent pas que ce sont elles qui font avancer le monde. Le jour elles comprendront ça.... »⁶⁵

Les représentations culturelles sont également reproduites par les médias.

Au Burundi, une analyse de la représentation de la femme dans les médias réalisée en 2006⁶⁶ montre que les femmes y sont faiblement présentes comme intervenantes dans l'actualité (85% des interlocuteurs sont des hommes, peu d'experts femmes), elles sont peu l'objet des centres d'intérêt (17%). Les interventions des femmes concernent les domaines des sciences médicales et de la santé. Généralement, l'image de la femme la plus courante est celle de victime (des violences). Il est également utile de souligner que les journalistes sont des hommes (70%). Les conclusions de cette étude signalent :

« En définitive, c'est plus qu'une nécessité d'intégrer la dimension genre et de changer la situation, car l'information devrait être harmonisée pour toutes les catégories de la population, en considérant aussi les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour ce faire, il serait recommandable que la dimension genre soit intégrée dans le travail des différentes rédactions. Les responsables des rédactions devraient mieux considérer les femmes comme sources d'information dans leur catégorie de personnes ressources et non comme victimes ou présentées par leur statut familial. Il serait en outre important de mieux s'inté-

resser à la femme rurale qui, souvent, est le centre même de l'information.

Concernant le milieu des femmes journalistes, leur présence dans les faits et événements devrait s'étendre à plus de thèmes d'actualité, afin d'assurer leur visibilité »⁶⁷.

2. Les résistances aux programmes incluant la dimension du genre

Les observations ci-dessous confirment l'analyse d'Hélène RIJCKMANS (2006).⁶⁸

Le fait que la plupart des projets et programmes internationaux et nationaux exigent que soit prise en compte « le genre » a quelques conséquences. D'une part, certains responsables politiques et administratifs estiment que cette demande est illégitime, car il s'agit d'un non respect des coutumes locales. Même s'ils sont contraints d'accepter cette dimension, comme ils ne sont pas convaincus de l'utilité de son application, ils la mettront rarement réellement en pratique, la considérant comme la « énième » mode à laquelle ils sont tenus de se soumettre pour obtenir des fonds. D'autre part, comme dit plus haut, le concept de « genre » est lui-même polysémique et continue d'engendrer une confusion avec les projets spécifiquement féminins. Les raisons de ce glissement s'expliquent notamment par le fait que les comportements et rôles sexués étant toujours envisagés dans « l'ordre naturel » des choses, si problèmes de femmes il y a, l'option est de « laisser les femmes s'en occuper ». Autrement dit, ces problèmes « de femmes » demeurent exclus des lieux où se discutent les enjeux majeurs politiques et économiques de la société. Même lorsque des gestionnaires de projets manifestent de la bonne volonté pour intégrer la dimension du genre, ils n'ont pas toujours à leur disposition les outils pour la concrétiser ni les ressources financières suffisantes pour la mettre en oeuvre.

Pourtant, dans le monde, les femmes employées dans le secteur agricole ayant à subir les effets des crises répétées alimentaire et économique ont été nombreuses à mener des combats. Leurs organisations et celles qui les soutiennent poursuivent leurs luttes. C'est de ces diverses stratégies que traite le chapitre suivant.

⁶⁴ Le non accès des paysannes aux résultats de leurs activités productives est à l'origine de certains échecs de programmes proposant des activités rentables aux paysannes, mais les privant du contrôle des revenus.

⁶⁵ NDUWAYO Rose, Ministre du Genre, Interview, avril 2009, Op Cit.

⁶⁷ Centre de monitoring des médias de l'Organisation des Médias d'Afrique Centrale au Burundi (2007), Op Cit.

⁶⁸ RIJCKMANS Hélène (2006), Pourquoi tant de résistances ? in Economie et Humanisme, Op Cit. PP. 59-63.



Stratégies collectives : femmes, paysannes et associations s'organisent



Depuis quelques années, appuyés partiellement par un contexte international (avènement de l'altermondialisme, instauration d'instruments juridiques, internationalisation des mouvements de femmes), des mouvements de femmes se sont consolidés tant au niveau international qu'au sein des pays et de régions du Sud. Par ailleurs, des organisations de développement communautaire de base ont de plus en plus intégré au sein de leurs actions sinon une dimension de « genre », du moins, une attention particulière aux femmes.

Au niveau international

Ainsi par exemple, l'assemblée internationale des femmes paysannes de La Via Campesina⁶⁹ se réunit régulièrement. En juin 2004, à Sao Polo, elles déclarent vouloir « continuer à combattre le modèle néolibéral et le libre commerce et à lutter pour la souveraineté alimentaire, pour la terre et les territoires, pour des réformes agraires intégrales, pour la défense de leurs semences comme patrimoine des peuples, pour l'autonomie économique des femmes, pour l'égalité de genres et pour la souveraineté de leurs peuples. »⁷⁰

En Afrique

Nombreuses sont les études qui montrent que dans l'histoire, les femmes africaines ne sont pas restées sans initiative face aux contraintes qu'elles subissaient. Stratégies de survie personnelles et collectives se sont mises en place ne fut-ce que pour garantir la sécurité alimentaire des familles. Des réponses concrètes diverses ont été apportées pour répondre aux besoins quotidiens. Avec l'avènement des politiques en genre et développement et malgré toutes leurs limites, ces stratégies se sont articulées aussi avec des projets sociaux et environnementaux promus par des organisations de développement.

« De la soumission à la prise en main de son destin, le chemin parcouru reste long (pour la femme congolaise). Tout n'a pas été entrepris pour que la femme congolaise jouisse d'une grande considération quant au rôle qu'elle est censée jouer dans la société. Des acquis existent. Des défis, en grande partie, susceptibles d'en finir avec les discours, les promesses, les résolutions, les professions de foi et de poser des actes concrets en terme psychologique (adopter d'autres mentalités qui mettent la femme en confiance); culturel (en finir avec la chosification de la femme et se défaire du poids de certaines traditions qui l'amoindrissent dans sa personnalité); social (garantir l'instruction et l'accès de la femme aux postes de prise de position) ou juridique (actualiser les codes de la famille et du travail). »⁷²

Associations, coopératives, entreprises sociales et solidaires donnent à voir une autre façon de concevoir le travail en tenant compte davantage de valeurs humaines et environnementales (participation démocratique, réinvestissement collectif des profits, etc.).

Plusieurs exemples sont fournis par Claudine BLASCO (2008)⁷³.

Au Sénégal, l'Union des Groupements Féminins est à l'origine des Coopératives autogestionnaires d'épargne et de crédit qui ont été reconnues en 1995. Il a créé une mutuelle de crédits pour les femmes et initié des groupements d'artisans de l'Afrique de l'Ouest dont les activités visent par exemple la création de greniers villageois, de banques de céréales, de cases de santé de base, etc..

Au Mali, la Coopérative des Femmes pour l'Education, la Santé Familiale et l'Assainissement (COFESA) mène des activités de recyclage des déchets, de construction d'infrastructures sanitaires et de sensibilisation des populations à l'hygiène et à la santé.

Un autre exemple est l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD) qui dénonce notamment les effets de la libéralisation et la privatisation de services sur les femmes et soutient les initiatives rassemblant des femmes par métier et proximité géographique.

⁶⁹ Via Campesina est un Mouvement international d'Organisations Paysannes à l'origine du concept de «souveraineté alimentaire».

⁷⁰ Déclaration de l'assemblée mondiale des femmes paysannes de La Via Campesina (2004), http://www.viacampesina.org/main_fr

⁷¹ Fournissant analyses et recommandations sur des sujets comme la paix et la démilitarisation de la planète (Coordination régionale des grands lacs africains Rwanda, Burundi et République Démocratique du Congo), la violence envers les femmes. (coordination aux Philippines et en Roumanie), le travail des femmes et les alternatives économiques féministes (Coordination au Pérou), la Marche Mondiale des Femmes travaille également sur les biens communs et l'accès aux ressources.

⁷² BATUMIKE Cikuru (2009), Femmes du Congo-Kinshasa. Défis, acquis et visibilité de genre, Ed. L'Harmattan, Coolection Etudes Africaines, Paris.

⁷³ BLASCO Claudine (2008), Résistances des femmes des Suds à la mondialisation, Université d'Été ATTAC France. <http://france.attac.org/spip.php?article8866>.

Deux autres exemples de luttes ayant porté leurs fruits méritent d'être relatés intégralement (voir cidessous note en bas de page)⁷⁴.

Au Burundi

Les témoignages des paysannes donnent bien à voir les multiples stratégies individuelles et collectives qu'elles mettent en place certes pour assurer leur survie et celle de leur famille, mais aussi dans le souci d'un partage communautaire éthique. Force est de constater que certains gestes de solidarité qu'elles manifestent dépassent leurs préoccupations personnelles. Saisir au bond les opportunités d'améliorer leurs conditions et les communiquer à d'autres femmes qui les ignorent, prendre en charge des enfants orphelins alors qu'elles sont elles-mêmes mères de famille nombreuse, permettre à une veuve de cultiver sur leurs terres déjà exigües, prendre la défense de voisines battues, marquer leur appui lors de décès d'enfants accidentés de la route, tels sont quelques exemples significatifs de leur générosité.

« Cela ne sert à rien d'avoir des connaissances si on ne peut pas les donner à ses amies, à son entourage (...) Nous nous donnons pour que la femme puisse avoir assez de connaissances. Nous devons comprendre que chacune de nous doit se donner pour sortir les autres de l'ignorance. »⁷⁵

Les organisations préoccupées par les rapports de genre se sont adaptées elles aussi à leur contexte. Pour défendre les intérêts des paysannes et les soutenir dans leurs démarches, elles mènent des stratégies complé-

mentaires économiques, sociales, éducatives, médiatiques, juridiques, institutionnelles et politiques⁷⁶.

En voici quelques exemples.

Su le plan microéconomique, des formations sont dispensées pour promouvoir la conservation de fruits susceptibles de générer des bénéfices (confiture, vin). Des crédits sont accordés à des associations de paysannes pour leur permettre de louer des terres cultivables en commun (champ de bananes ou de fraises par exemple), d'obtenir un petit cheptel d'animaux domestiques d'élevage (chèvres, porcs, poules, moutons). Diverses techniques sont encouragées comme l'aménagement de compostières, la pratique de l'élevage en stabulation, la création de pépinières, la fabrication de savon, Des outils plus performants sont mis à leur disposition comme par exemple des concasseurs et des presses à huile de palme. Des débouchés pour l'écoulement des produits sont recherchés.

Sur le plan éducatif, bon nombre d'associations mettent l'accent sur la sensibilisation des hommes, considérée comme nécessaire pour faire émerger un changement des mentalités. Vont dans ce sens les exemples d'actions comme la création de « couples modèles », de slogans pour les hommes (« le changement ça commence par moi », « nous, nous arrêtons la violence envers les femmes »), de sensibilisation en direction des jeunes hommes qui n'ont pas encore fondé une famille (« le meilleur moyen de garder l'amour, c'est de s'entraider en tout. ») ou encore les programmes de formation au genre destinés aux responsables de programmes. Par ailleurs, la plupart de ces organisations n'hésitent

⁷⁴ «Au Ghana, les femmes d'Alipe dans le bassin de la Volta Blanche, avec l'aide du Regional Advisory and Information Network Systems ont fait stopper la destruction de la couverture végétale des terres communautaires où elles cultivaient leur production vivrière. Ces terres avaient été cédées illégalement à une entreprise norvégienne de biocarburants (Biofuel Africa) qui entendait y planter du jatropha (plante d'Amérique centrale dont l'huile des graines sert à fabriquer du biodiesel).»

«La Fédération d'Associations des femmes Ogoni pour la Justice (coalition de plusieurs dizaines d'organisations de femmes nigériennes en majorité des paysannes) est à l'origine de manifestations dans la capitale du Nigéria «pour défendre la vie et stopper les ravages des grandes sociétés pétrolières qui ont transformé leur pays en torche géante permanente (Agip, Chevron, Exxon, Mobil, Shell, Texaco). Leur but était de supprimer les émissions de carbone. Pendant huit ans, elles ont mené une campagne sans relâche pour obtenir un contrôle démocratique des ressources et ont réussi à expulser les compagnies pétrolières de la région. Taxées de terroristes par leur Etat en 2005 pour avoir demandé un moratoire sur les torchères de gaz, elles réussirent en janvier 2006 à obtenir des tribunaux nigériens une ordonnance intimant Shell d'arrêter ses torchères. Ce sont les femmes Ogoni surtout qui depuis 10 ans s'opposent à Shell. Non seulement, elles ont obligé cette grande transnationale à partir sans violence, mais elles ont créé un précédent pour leur pays et tous les autres en empêchant une entreprise pétrolière d'agir à sa guise sans l'accord de la population locale. Leur lutte faite de désobéissance civile, d'occupation non violente de stations de pompage, de tentatives de fermeture des torchères, a duré des semaines et des années. L'état d'urgence fut déclaré, il y eut plus de 50 tué-e-s, des femmes violées, des maisons détruites. Le coût humain fut terrible mais elles ne s'arrêtèrent pas et elles obligèrent leur gouvernement à révoquer le permis d'opération de Shell. Leur lutte ne s'arrêta pas à la région d'Ogoni et s'étendit à tout le pays. Ainsi en 2006, le quart de la production totale de pétrole du Nigeria a été stoppée. Cela veut dire une réduction massive d'émission de gaz à effet de serre. Les femmes nigériennes ont élargi leur campagne locale pour en faire une campagne mondiale contre les émissions de gaz à effet de serre et la main-mise des transnationales.» BLASCO Claudine (2008) Op Cit.

⁷⁵ Agrippine (2009), paysanne de Muhata, Burundi. Interview, Op Cit.

⁷⁶ Les efforts du suivi de l'ambassade belge dans les résultats en terme de genre (obligation de résultats générés dans les programmes) et la position de la Ministre du Genre sont sans nul doute des facteurs adjutants. Il faut signaler également que sans le soutien, l'appui et parfois la protection de certains hommes – membres de la famille et leaders locaux – nombre de ces initiatives n'auraient pu perdurer. Par ailleurs, bon nombre d'exemples au Burundi reflètent l'accueil favorable du clergé catholique à une sensibilisation en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, mais aussi en matière d'éducation pour les filles et les femmes (informations sur les programmes à la fin de la messe).

pas à utiliser des lieux stratégiques pour diffuser leurs messages (radio, églises, etc.)

Sur les plans institutionnel et juridique, il est utile de rappeler l'initiative de la CAPAD qui pour mieux défendre les paysannes, a intégré en son sein la dimension du genre de façon institutionnelle, philosophique et opérationnelle. Analysant les freins à la participation des paysannes, le rapport propose des modalités pour corriger cet état de fait.

D'autres organisations se sont données pour mission de « réviser » les lois en tenant compte de l'égalité Hommes/Femmes⁷⁷, mais également d'accompagner les parlementaires et les cadres des ministères concernés dans l'application de la dimension du genre.

Sur le plan politique, selon la Ministre du Genre du Burundi et des organisations de la société civile, la parité au sein du parlement et du gouvernement burundais est indispensable. Actuellement, la Constitution burundaise prévoit une représentation de 30% de femmes au sénat et au parlement. Or, même si ce pourcentage a été respecté, plusieurs critiques ont été émises par les femmes engagées en politique. Elles craignent une instrumentalisation des femmes à des fins « propagandistes ». Elles déplorent l'insuffisance de femmes élues dans les instances locales et provinciales. En effet, aux dernières élections, le taux des femmes élues comme chefs de colline est de 12% et il est de 5% pour les élues dans les conseils communaux.⁷⁸

La mise en place de ces stratégies pour répondre aux intérêts spécifiques des paysannes n'empêche pas ces organisations de partager des enjeux communs avec les paysans et leurs fédérations, notamment la défense des droits fondamentaux pour les communautés paysannes. Citons quelques exemples : hausser la part du budget national alloué à l'agriculture -qui est prévu

de 3,6 % pour l'exercice 2009- et rester vigilant sur l'engagement de l'Etat à consacrer 10% de son budget national à l'agriculture selon la Déclaration de Maputo⁷⁹, renforcer les capacités des organisations paysannes et promouvoir leur consultation dans les lois relatives au secteur agricole et commercial, revendiquer la vulgarisation et la traduction de textes les concernant, négocier des prix pour les produits sensibles, etc.

Difficultés pour les organisations intégrant la dimension du genre

L'initiation de projets collectifs, aussi microscopiques soient-ils, exigent de la plupart des paysannes, en particulier des plus pauvres, un travail supplémentaire qui s'ajoute à leurs obligations familiales et agricoles déjà gourmandes en temps et en énergie. Il arrive aussi que la participation à ces projets soulève des sentiments de réprobation ou de jalousie chez des membres de leur famille ou de leur communauté.

« Il est parfois reproché au travail lucratif de la femme mariée dans l'économie informelle en dehors du foyer les risques accrus d'infidélité, la négligence ou l'imperfection des soins et de l'éducation des enfants, l'arrogance vis-à-vis de son mari pouvant conduire à l'insubordination, au mépris, au dénigrement de ce dernier voire au divorce.

Loin de vouloir tolérer ou cautionner pareils comportements, nous estimons, quant à nous, que la femme agit ainsi parce qu'elle se trouve parfois en situation de nécessité, situation dont l'émergence est imputable à plusieurs acteurs sociaux à des degrés différents (la femme elle-même, l'homme, l'Etat, la société etc.). »⁸⁰

⁷⁷ Voir notamment plus haut les luttes de ces organisations en faveur de lois foncières équitables.

⁷⁸ Pour ouvrir cette courte réflexion sur le plan politique à la RDC, un extrait du livre de la Congolaise BATUMIKE Cikuru (2009) est utile à insérer ici. «L'éveil des femmes congolaises à la chose politique n'a pas suffi à rallier les troupes et à combler leur retard sur la scène en terme quantitatif. Certes, leurs nominations aux postes de responsabilités ont eu lieu, dans le passé. Mais, celles-ci ont toujours péché par leur côté alibi. Les années Mobutu avaient habitué les Congolais au règne de l'ethnisme en lieu et place du choix des compétences avérées. Des femmes étaient nommées aux "modestes" postes politiques par le biais de la cooptation, un mode de désignation aussi machiste que tribal. La méritocratie n'était pas la règle de jeu dans ce passage d'une chaise politique à l'autre où il fallait prouver ou une bonne relation ou une appartenance à une famille proche du pouvoir. Les femmes élues par ce système étaient sous-évaluées quand elles n'étaient pas perçues, par l'opinion publique, comme n'ayant aucun mérite politique. En 2008, rien n'avait changé : leur représentativité dans les rouages de la vie politique demeurait en deçà de la norme internationale si l'on se réfère au non-respect des dispositions du sommet de Beijing ou de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui exige que "la femme soit représentée en raison de 30% dans les institutions dirigeantes du pays" BATUMIKE C. (2009), Op. Cit.

⁷⁹ Lors du sommet de l'Union Africaine en 2003, les chefs d'Etat ont entériné la «Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique» selon laquelle les Etats s'engagent à attribuer au moins 10% des ressources budgétaires à l'exécution de la politique de l'agriculture et du développement rural dans un délai de 5 ans.

⁸⁰ MUSITU Lufungula Willy (2006), «La femme congolaise : pilier de l'économie informelle en milieu urbain», Université Humboldt de Berlin, Edition électronique réalisée par Jean-Marie TREMBLAY, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Les organisations qui tentent d'augmenter la participation des femmes sont donc confrontées à cette difficulté récurrente constituée par l'articulation complexe entre aspirations individuelles et collectives, entre intérêts immédiats et stratégiques à moyen terme.

Par ailleurs, le rôle d'intermédiaire qu'elles assument (entre les paysannes et les autres acteurs concernés sensés les défendre à tous les niveaux : local comme national) les amène à développer des compétences spécifiques. Vis-à-vis des publics de base, des pratiques d'animation concernent tant la bonne identification du profil de l'animateur/trice et de sa formation que l'adaptation aux langues locales et à la tradition orale ou encore une sensibilisation qui tienne suffisamment compte des convictions religieuses et coutumières. Vis-à-vis des pouvoirs publics et entités administratives, les tractations menées par ces organisations sont la plupart du temps à renouveler régulièrement pour que soient entendus les besoins exprimés par les femmes et qu'elles relayent.

Ce processus de développement communautaire effectif et indispensable est cependant insuffisamment légitimé et reconnu parce qu'il n'est pas perceptible à grande échelle et ne produit pas de résultats « spectaculaires ». Pourtant, un investissement est nécessaire pour être à l'écoute des personnes exclues et être en mesure de reformuler leurs attentes au sein de programmes. Or, ce travail préparatoire indispensable est le plus souvent « gratuit », car considéré comme coût non éligible dans la plupart des programmes.

Les actions de ces organisations, malgré leurs limites et leur fragilité, sont autant d'opportunités oeuvrant à une plus grande justice sociale.

Soutenir les femmes dans leur droit à la parole (notamment face à la violence et à leurs autres contraintes), encourager la scolarisation des filles, l'alphabétisation fonctionnelle et les compétences techniques agricoles des femmes, relayer leurs intérêts auprès de décideurs, mener des campagnes de sensibilisation et de formation en genre, agir pour créer des instruments juridiques et les faire appliquer, telles sont ces expériences qui gagnent à être reconnues à leur juste valeur.

Malgré l'hétérogénéité de leurs actions et quel que soit le champ dans lequel elles opèrent, ces organisations ont plusieurs stratégies communes.

Elles se caractérisent par une volonté d'obtenir des résultats concrets dans l'accès aux droits. La plupart du temps, l'ancrage de ces expériences est local, ce qui facilite non seulement la prise en compte des paysannes dans la conception et la correction de projets, mais également l'évaluation par elles des impacts des mesures « descendantes » imposées/suggérées de façon « neutre ».

Par ailleurs, la composition des équipes rassemblant militantes et professionnelles aux spécialisations complémentaires permet une reformulation des problèmes locaux et personnels aussi bien en termes de revendications politiques et juridiques qu'en termes de programmes de formation et de sensibilisation.

L'observation de ces pratiques n'est pas seulement utile pour mieux comprendre les stratégies mises en place par les femmes, les paysannes et leurs organisations, elle est aussi indispensable pour clarifier les enjeux majeurs dans la perspective de souveraineté alimentaire. C'est l'objet du chapitre suivant.





Paysannes et paysans: les enjeux sont faits ?

Ouvrer pour un contexte structurel favorable à l'agriculture paysanne et à la souveraineté alimentaire

Il s'agit moins de formuler des enjeux particuliers pour les paysannes que d'envisager ceux qui se posent en vue de poursuivre la finalité d'un développement durable qui satisfasse réellement de manière équitable les hommes et les femmes notamment les plus défavorisés/ées.

Cependant, si dans les stratégies de souveraineté alimentaire, on entend prendre en compte l'intérêt des paysannes, les enjeux doivent obligatoirement intégrer

des aspects spécifiques aux femmes sans quoi le risque est « d'oublier » une part importante de la population pour et avec laquelle ces stratégies sont mises en place. Le défi est de dépasser le fossé qui existe encore entre les actions visant sécurité alimentaire/ stratégies de souveraineté alimentaire d'une part et celles qui se préoccupent particulièrement des besoins des femmes et des paysannes d'autre part. Les constats et illustrations en provenance du terrain, hormis ceux de certains mouvements de paysannes, confirment cet état de fait.

Certes, parmi les défis qui se posent aux paysannes, se retrouveront inévitablement ceux qui concernent le secteur de l'agriculture paysanne lui-même.

Le développement durable des populations -la réduction de la faim et de la pauvreté notamment - suppose de la part des Etats un engagement ferme à soutenir, valoriser et protéger l'agriculture paysanne. Les témoignages des mouvements de femmes, de paysannes et de leurs organisations ainsi que les études menées par des organismes internationaux comme la FAO et le FIDA confirment cette thèse. En effet, il n'est plus à prouver aujourd'hui que l'agriculture paysanne constitue un acteur central dans les politiques de souveraineté alimentaire et un secteur de production agricole en mesure de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains et ce, par les fonctions qu'il remplit: sécurité alimentaire, emploi, développement rural, gestion des ressources naturelles.

Un enjeu pour les paysannes est donc de défendre l'agriculture et particulièrement, le secteur de l'agriculture auquel elles appartiennent. Aussi, les recommandations générales relatives à ce défi à relever⁸¹ concernent :

- La mise en œuvre de pratiques commerciales internationales équitables notamment par la régulation des productions/échanges agricoles mondiaux et des marchés financiers internationaux, le contrôle accru des multinationales, la révision de l'OMC⁸².
- Une place significative du secteur de l'agriculture et une mise en place de politiques agricoles nationales et régionales soutenant le secteur de l'agriculture paysanne notamment par la promotion et la protection des marchés régionaux, la promotion des marchés vivriers locaux, le soutien aux facteurs de production et à la transformation des produits locaux, l'encouragement des initiatives freinant l'exode rural, la régulation de la chaîne agroalimentaire, la mise en place de prix rémunérateurs et stables pour les producteurs et productrices dans un contexte de forte volatilité et de défis climatiques.

- Le renforcement des organisations - paysannes et la reconnaissance effective de leur rôle dans l'orientation des politiques agricoles, commerciales et environnementales.

Dès lors, deux questions se posent et qui doivent être traitées simultanément :

- Comment ces enjeux cités ci-dessus intègrent-ils les intérêts des paysannes ? Autrement dit, quelles sont les composantes insuffisamment prises en compte ?
- Comment les enjeux concernant les femmes intègrent-ils la dimension de souveraineté alimentaire ? Autrement dit, comment articuler les solutions satisfaisant aux besoins immédiats des femmes -dont les paysannes- avec des stratégies visant un développement durable pour tous et toutes à long terme ?



⁸¹ Voir plus de détails dans le document d'analyse « Cultiver, pas mendier », Entraide et Fraternité, novembre 2008.

⁸² Il s'agit de proposer une réforme profonde de l'Organisation Mondiale du Commerce placée sous le contrôle des Nations Unies et basée sur :

- la mise en place de mécanismes de stabilisation des cours des produits alimentaires de base;
- une régulation efficace des marchés agricoles et financiers internationaux avec des mesures de contrôle pour éviter les dérives spéculatives préjudiciables à la sécurité alimentaire;
- la proposition du groupe des pays d'Afrique d'instaurer le droit à la constitution de cartels de producteurs compétents dans la fixation de prix agricoles rémunérateurs pour les produits tropicaux (thé, café, cacao, coton ...);
- la reconnaissance du droit pour chaque pays de se protéger des produits à bas prix ou qui menacent son développement, notamment via le traitement spécial et différencié et via des possibilités renforcées pour les pays du Sud de protéger les productions jugées essentielles;
- une meilleure prise en compte du rôle et des intérêts des paysannes dans le cadre des stratégies de souveraineté/sécurité alimentaires.

Ces recommandations sont extraites du document de revendications « Dégradation de l'environnement. Enjeux pour une agriculture paysanne et familiale », Commission Justice et Paix, Entraide et Fraternité avec la collaboration de la Fédération Mondiale des Adultes Ruraux Catholiques et le Mouvement International de la Jeunesse Agricole Catholique, Namur, 2009.

Poursuivre la recherche sur les alternatives au modèle économique actuel à la lumière des réflexions en genre

Une économie aux principes éthiques prenant en compte les activités reproductives

Si l'on veut cheminer vers un changement face au modèle économique néolibéral dominant, il ne suffit pas de le dénoncer, mais de construire des alternatives. Bon nombre d'analyses existent qui fournissent les fondements théoriques aux mouvements sociaux qui oeuvrent dans ce sens. Elles appellent à un renversement des priorités –l'économie au service des êtres humains et non l'inverse- et à un recentrage de l'économie sur l'éthique et les droits. Parmi celles-ci, les études économiques incluant la dimension du genre apportent leur point de vue spécifique. Se distinguant par la prise en considération du travail invisible et reproductif des femmes, elles ont contribué à mettre en lumière les fondements culturels du système économique actuel. L'approfondissement de ces réflexions ainsi que leur diffusion sont à promouvoir davantage.

De nouveaux indicateurs de richesse

Il s'agit de poursuivre l'interrogation sur les outils qui évaluent le « progrès » et la richesse des sociétés dans le monde et qui sont admis comme neutres et scientifiques. Par exemple, il est utile de se pencher sur des indicateurs comme les indices du Produit Intérieur Brut et les taux de croissance, de les resituer dans le contexte historique où ils ont été créés, d'observer quelles sont les réalités qu'ils reflètent, de dévoiler les valeurs sous-jacentes sur lesquelles ils reposent. Des recherches sont à encourager pour mieux prendre en compte des paramètres qui tiennent compte d'un développement durable ou de la qualité de la vie comme par exemple la prise en compte du travail non rémunéré, familial, communautaire ou civique, du temps disponible pour soi. Les efforts de mise en place d'indicateurs comme celui de « progrès véritable » développé au Canada ou encore l'Indice du Développement et des Inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) vont déjà dans ce sens et sont malheureusement trop peu connus.

Une recherche appliquée qui décloisonne

Cette recherche fondamentale ne peut progresser que si elle intègre les données empiriques et accepte de se laisser remettre en question par elles. Ce mouvement alterné théorie/pratique est le propre des recherches actions. Celles-ci permettent une garantie du contrôle des effets entraînés par l'application des outils théoriques et récoltent sur le terrain des composantes concrètes qui seront systématisées et conceptualisées à leur tour.

Ainsi par exemple, si la recherche prend pour objet l'analyse des nouvelles réalités et nécessités qui concernent les paysannes, elle s'intéressera aux impacts concrets que le déploiement des technologies lourdes ou celui de la microfinance ont sur leur vie quotidienne, à la manière dont se répartissent les denrées alimentaires au sein de la famille, etc.

Au vu des réalités vécues par les femmes, de telles recherches feront inmanquablement éclater les frontières traditionnelles entre les concepts. Il en va ainsi pour les domaines « privé » et « public » étant donné notamment l'interférence entre les sphères productives et reproductives par exemple. L'analyse de l'implication des femmes dans les circuits de distribution locaux amène le décloisonnement de concepts comme « urbain » et « rural » : autre exemple. Et ainsi de suite, le défi pour ces analyses est d'être en mesure de redéfinir les concepts communément employés. Pour cela, il faut admettre que les expériences vécues par les femmes n'entrent pas nécessairement dans les catégories établies. Le rôle d'une recherche innovatrice en développement est notamment de fournir de nouvelles typologies pour interpréter la complexité des réalités des populations qui souffrent du mal développement.

Mener des actions politiques articulant participation des bénéficiaires et alliances stratégiques

Les stratégies politiques menées par les femmes et leurs organisations/mouvements sont nombreuses et diversifiées : investir les lieux institutionnels internationaux et nationaux (ONU, commissions gouvernementales, etc.) ou développer des mouvements hors institution, mener des actions en direction des déci-

deurs ou travailler avec des groupes de base, oeuvrer sur le plan juridique ou éduquer les mentalités, s'allier avec des partenaires déjà acquis à la cause du genre ou former des partenaires traditionnellement résistants au genre. Toutes ces actions poursuivent un changement social et devraient pouvoir, dans l'idéal, être menées simultanément. Qu'en est-il ?

En matière d'action politique, trois réflexions à la fois simples et cruciales (et, somme toute, classiques) reviennent de façon récurrente :

- Si les lois existent, elles ne sont pas nécessairement appliquées à cause de résistances diverses et par ailleurs, sans loi, comment progresser ?
- Si des moyens financiers existent, ils entraînent des concessions (entrer dans la logique des bailleurs de fond par exemple) et si une liberté d'action radicale est maintenue, il est plus difficile de trouver l'argent nécessaire.
- Si action vers les décideurs il y a, le risque est d'être déconnecté de la base et si l'action est à la base, ce n'est pas sûr qu'elle soit relayée auprès des décideurs.

Dans le cadre de stratégies de souveraineté alimentaire incluant la dimension du genre, deux enjeux émergent notamment.

- Si le plaidoyer national et international entend se prononcer en faveur des femmes, il doit prendre en compte les intérêts spécifiques des paysannes afin que ceux-ci ne soient pas marginalisés au sein des revendications « femmes ». Par conséquent, la mise en place de véritables conditions de participation des paysannes est indispensable. Cela signifie être à leur écoute, identifier les moyens à mettre à leur disposition, renforcer les actions collectives qu'elles tentent d'ébaucher. Sont donc à encourager les ateliers d'animation qui leur donnent la parole et facilitent leur expression, mais aussi les projets de vulgarisation, de formation, d'information. Les initiatives d'éducation populaire vont dans ce sens.
- Dans le cadre d'actions politiques, les stratégies d'alliance sont souvent mises en avant. Celles-ci requièrent des compétences spécifiques d'analyse et de mise en réseau.

Sur le plan de l'analyse, les organisations et mouvements « mixtes » qui défendent la souveraineté alimentaire doivent considérer les paysannes non seulement dans leurs réalités comme membres d'un secteur socioprofessionnel précis (conditions agricoles et commerciales), mais aussi en tant que femmes (conditions culturelles, conditions liées aux activités reproductives et communautaires).

De la même manière, les organisations et mouvements qui défendent les intérêts des femmes doivent veiller à ce que leurs analyses intègrent celles du secteur socioéconomique auquel appartiennent les paysannes. Sur le plan des mises en réseau, défendre les femmes dans les réseaux mixtes ou défendre ceux des paysannes dans les réseaux de femmes nécessitent des compétences de négociation et de persuasion.

Dans ce sens, sont à encourager les échanges d'expériences et de savoir faire entre groupes de femmes (paysannes et autres femmes) sur des thématiques spécifiques à elles, mais également entre groupes d'hommes et de femmes autour d'intérêts communs de développement durable parmi lesquels la souveraineté alimentaire (entre paysans et paysannes par exemple).

Maintenir une visée de développement durable aux effets bénéfiques pour les hommes et pour les femmes

Il s'agit de rester vigilant à la fois sur les conséquences locales générées par le système économique mondial sur le secteur de l'agriculture paysanne, mais aussi sur les causes historiques et contemporaines culturelles qui entravent l'égalité homme/femme. Ce double enjeu mérite d'être répété, car dans les contextes actuels, un double phénomène est observé.

Face à l'homogénéisation culturelle entraînée par le modèle de modernisation laïque dominant, un repli et/ou une résistance identitaires justifie(nt) la recrudescence de pratiques coutumières et religieuses traditionnelles qui peut freiner l'autonomie des femmes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'avènement d'un développement incluant la dimension du genre selon la logique du modèle économique dominant, bon nombre d'actions en direction des femmes ne satisfont pas

nécessairement aux conditions visant un véritable changement structurel sociétal. La possible instrumentalisation des femmes en vue du « Marché » en est un exemple.

Les effets pervers de cette double contrainte risquent de produire et/ou reproduire des conditions structurelles de pauvreté pour les paysannes en les plaçant dans une situation où leurs besoins vitaux sont menacés et où la résolution indispensable de ceux-ci occulte ou concurrence les stratégies pour éliminer les causes générant leur pauvreté et pour renforcer leur pouvoir dans la société.

L'articulation entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques est donc nécessaire.

En effet, les besoins fondamentaux des femmes doivent être satisfaits (sécurité physique, alimentaire, accès aux services de base, etc.) comme doivent l'être leurs droits fondamentaux (statut social, lois égalitaires, etc.).

La résolution de certains problèmes quotidiens des paysannes ne constitue pas une fin en soi, elle est une condition pour que ces femmes soient en mesure d'accéder à l'autonomie, accroître leur pouvoir et participer aux lieux de décision.

Dans ce sens, la notion d'« empowerment » comprise dans sa dimension politique s'avère ici très utile, car elle permet de baliser les actions tenant compte de trois piliers fondamentaux : avoir, savoir, pouvoir, et ce de façon individuelle et collective.

Garantir la transversalité réelle du « genre » grâce à une politique intégrée

Dans la prise en compte des intérêts des paysannes, le paradoxe tel qu'il a déjà été signalé mérite d'être répété ici. Si le discours sur le genre et l'égalité s'amplifie et se veut parfois contraignant (exigence des bailleurs de fond par exemple), force est de constater que les moyens pour le prendre en considération sur le terrain n'augmentent pas dans la même proportion. Ces moyens sont les ressources budgétaires et humaines, mais aussi les dispositifs d'évaluation en terme de

rapport de genre (gender budgetting⁸³, indicateurs sexospécifiques, etc.).

Hormis pour celles dont l'objet social principal concerne les préoccupations des femmes et du genre, pour la plupart des organisations, cette dimension caractérisée communément comme « transversale » est la plupart du temps peu concrétisée (pas de ressources humaines ou financières complémentaires par exemple). Et si elle l'est, soit elle l'est insuffisamment (confiée à des personnes sans réel pouvoir de décision par exemple), soit elle reste réduite à un aspect « technique » (et ceux qui ne le maîtrisent pas ne se sentent pas concernés) ou cantonnée à des activités spécifiques et parallèles (et ceux qui qu'y sont pas impliqués ne s'y investissent pas ou peu).

Pour rendre cette transversalité effective, plusieurs conditions sont à mettre en place.

Des moyens suffisants doivent être accordés pour que soient menées sérieusement des **analyses** spécifiques en genre au sein de chaque dossier thématique concernant la problématique de la souveraineté alimentaire quel qu'il soit : agriculture, environnement, commerce, coopération. Ceci signifie notamment des ressources en personnel et en facilitation d'opérations de recherche, le secteur de la recherche étant lui-même cloisonné et ne facilitant pas la lecture des thématiques en terme de genre.

Cette étape indispensable ne suffit pas. Il s'agit aussi d'appuyer **la transmission et la diffusion** de ces analyses au sein de réseaux spécialisés quel que soit leur objet social : lutte contre la pauvreté, spéculation financière, accords commerciaux, etc. Des mesures qui facilitent cette transmission dans de bonnes conditions sont donc à renforcer.

La thématique incluant le genre devrait pouvoir être reconnue comme légitime par tous et toutes. Il est important de donner à comprendre ce que signifie le genre et les raisons pour lesquelles il est utile dans l'analyse et les pratiques de développement. C'est pourquoi **la conception et la mise en place de formations en genre** sont nécessaires et doivent s'adap-

⁸³ Le gender budgetting fait référence à différents outils évaluant l'impact des budgets gouvernementaux sur les groupes d'hommes et de femmes. Les budgets genre ne sont pas des budgets distincts attribués aux femmes. Ils décomposent l'impact des dépenses générales, sur les hommes et sur les femmes, dans tous les secteurs et services.

ter en fonction des prérequis des personnes. L'identification d'étapes dans le processus d'apprentissage s'avère souvent nécessaire.

Les formations en genre ne doivent pas se réduire à leur seul aspect méthodologique, mais viser une articulation avec l'acquisition de compétences en matière **d'analyse sociopolitique et d'économie politique**. Elles s'adresseront notamment aux personnes responsables (leaders, employé/es, militant/es) dans les organisations de la société civile ou dans les institutions publiques afin qu'elles restent vigilantes sur la portée de leurs actions pour mieux défendre les intérêts des populations avec lesquelles elles travaillent.

Enfin **des modalités organisationnelles**, au besoin contraignantes, sont à mettre en place pour garantir la prise en compte des femmes (organigramme et budget par exemple).

Reconnaître les organisations paysannes comme acteurs décisifs dans les politiques agricoles, commerciales et de l'environnement

Que ce soit au niveau national, régional ou international, les organisations paysannes ont un rôle décisif à prendre et/ou à maintenir dans les politiques agricoles, commerciales, de l'environnement et de coopération. Elles doivent être reconnues dans ce sens et pouvoir disposer de moyens suffisants.

Les organisations paysannes doivent être renforcées

afin qu'elles soient en mesure de mettre en place les stratégies nécessaires pour défendre les intérêts de tous les groupes spécifiques qu'elles fédèrent. Ceci signifie notamment le développement de capacités de proximité avec les populations (bureaux décentralisés par exemple) ainsi que des capacités d'écoute des publics et d'adaptation à ceux-ci (transmission orale, utilisation de la langue locale, par exemple). Les groupes fédérés peuvent être caractérisés selon les filières, mais aussi selon l'âge, la région, etc. Dans la plupart de ces groupes, des femmes occupent une place représentative importante ou relative. Des mesures doivent être prises pour favoriser leur participation au niveau local, encourager leur leadership afin qu'elles occupent des postes clés dans l'organisation (animatrice, formatrice/vulgarisatrice, mais aussi représentante légale). Pour ce faire, il s'agit de renforcer les capacités des organisations à diagnostiquer les freins qui empêchent la participation des paysannes en leur sein et à prendre des mesures pour réduire ceux-ci.

Par ailleurs, il arrive que des groupes spécifiques de paysannes existent au sein d'organisations paysannes « mixtes ». Tels collectifs de paysannes sont à soutenir, leur accompagnement est à promouvoir, leur visibilité à garantir.

Comment ces enjeux peuvent-ils être traduits sous forme de recommandations ? C'est l'objet du chapitre suivant.



Elles/Ils recommandent. Nous recommandons

Dans un contexte politique stable⁸⁴, les recommandations⁸⁵ suggèrent des indications en vue de :

1. Renforcer des politiques agricoles, commerciales et de l'environnement qui garantissent aux hommes et aux femmes :

- le droit à la sécurité alimentaire et - à la production agricole durable pour autant que le droit des hommes ne porte pas préjudice à celui des femmes et vice versa ;
- le droit à définir les politiques alimentaires et agricoles de leur pays, de leur région pour autant que le droit des hommes ne porte préjudice pas à celui des femmes et vice versa et sans que ces politiques alimentaires et agricoles ne portent préjudices aux droits des hommes et des femmes d'autres pays, d'autres régions.

2. Consolider des politiques sociales, juridiques, éducatives et médiatiques qui permettent aux hommes et aux femmes d'exercer pleinement ces droits (droits à y accéder et à les faire valoir).

⁸⁴ Ce qui signifie notamment l'instauration et le maintien d'une paix durable et de la sécurité des personnes et des biens, d'un régime démocratique ainsi que la lutte contre la corruption et le clientélisme.

⁸⁵ Certaines recommandations ont été inspirées des documents suivants (auxquels Entraide et fraternité a participé) : « La politique belge contre la faim » diffusé à Bruxelles par la Coalition belge contre la faim en octobre 2009 ; « Plaidoyer pour le genre en développement durable », Collection Analyses et Plaidoyer, 09, Le Monde Selon les Femmes, Bruxelles ; « Dégradation de l'environnement. Enjeux pour une agriculture paysanne et familiale », Commission Justice et Paix, Entraide et Fraternité avec la collaboration de la FIMARC et du MIJARC, Namur, 2009. Op Cit.

3. Appuyer une politique de la recherche scientifique en sciences humaines qui

- diagnostique les freins à ces droits, en interprète les raisons et au besoin, propose des pistes d'action ;
- veille à ce que ces constats, analyses et propositions tiennent compte des réalités des hommes et de celles des femmes.

4. Encourager les politiques de coopération belge et européenne à appuyer toutes ces politiques et à contribuer à en assurer la cohérence en partenariat avec les acteurs nationaux, européens et internationaux concernés.

Pour les politiques agricoles, commerciales et de l'environnement

1. Œuvrer pour une cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et de l'environnement autour du principe affirmant la primauté des droits humains économiques et politiques - dont le droit à l'alimentation et l'égalité des sexes - sur les intérêts exclusivement commerciaux axés sur la croissance.

2. Garantir l'accès équitable aux moyens de production et à leur contrôle notamment par :

- l'appui aux programmes de sécurisation des droits fonciers et de réforme agraire laquelle doit garantir les mêmes droits aux hommes et aux femmes notamment en promulguant et/ou en appliquant les lois relatives à l'égalité hommes/femmes pour ce qui concerne l'héritage des terres. Il s'agit aussi de garantir le droit des populations rurales, hommes et femmes, à être consultées sur les questions relatives à l'usage socio-économique et environnemental des sols, notamment en soutenant la ratification et le respect de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux droits des peuples indigènes et en reconnaissant au sein des instances internationales le rôle d'interlocuteur des organisations paysannes nationales et régionales et des organisations de femmes.

- l'accès égal des hommes et des femmes à l'eau, aux semences améliorées, aux infrastructures agricoles, d'irrigation, de transport, de stockage. Dans ce cadre, veiller à une participation effective des femmes dans la gestion financière de la production agricole et de sa commercialisation.

- l'accès égal des hommes et des femmes aux technologies appropriées liées au développement durable et visant la production et la diversification des cultures vivrières.

- l'accès égal des hommes et des femmes au crédit notamment par l'appui aux initiatives collectives solidaires et à la création de fonds spéciaux de garantie.

3. Promouvoir l'implication des paysans et particulièrement des paysannes dans l'accès à ces ressources ainsi que dans leur gestion et leur contrôle notamment par :

Le renforcement des organisations de femmes et des organisations paysannes qui tiennent compte des intérêts spécifiques des paysannes ainsi que la décentralisation et la mise en réseau de ces organisations. - L'appui aux activités génératrices de revenus pour les paysans et les paysannes notamment par le soutien aux activités de transformation des produits agricoles.

- le renforcement des aptitudes des femmes à la prise de décision au sein de ménages, des communautés locales et des organisations qui les concernent.

- la révision ou la promulgation de lois garantissant l'accès équitable des ressources pour les hommes et pour les femmes.

4. Prendre en compte la transversalité des rapports de genre et de leurs enjeux : dans la conception, l'application et l'évaluation des politiques agricoles, commerciales, environnementales et de coopération notamment par :

- une plus grande visibilité du rôle des paysannes dans l'agriculture paysanne durable.

- une meilleure prise en compte des intérêts des paysannes dans les instances internationales concernées par l'agriculture, l'environnement, le commerce et l'égalité hommes/femmes (fédérations paysannes régionales, FAO, OMC, CCNUCC, assemblées des femmes à l'ONU).
 - une plus grande collaboration entre les ministères aux compétences liées à la sécurité alimentaire et à l'égalité hommes/femmes (Agriculture, Commerce, Genre ou Condition Féminine) en vue de l'élaboration de politiques agricoles cohérentes qui tiennent compte des intérêts des paysans et des paysannes.
 - une plus grande articulation entre les programmes nationaux d'application de la Convention Internationale visant l'Élimination de la Discrimination entre les Sexes, les programmes de lutte contre la pauvreté, les directives sexospécifiques de la FAO et les stratégies nationales en matière de politiques agricoles.
 - un appui suffisant aux ministères nationaux aux compétences en genre ou à la Condition Féminine et à leur décentralisation.
- calculer les risques que ces programmes, remettant en cause les modèles culturels, peuvent avoir comme effets négatifs sur les femmes elles-mêmes, leur ménage et leurs enfants.
3. Mettre en place des mesures pour permettre aux garçons et aux filles d'accéder de manière égale à la scolarisation et de poursuivre leur cursus scolaire sans entraves majeures.
 4. Renforcer les capacités du personnel des administrations et organisations concernées par l'agriculture et le commerce afin qu'il prenne mieux en compte les intérêts de paysans et des paysannes.
 5. Renforcer les capacités des autorités locales publiques, civiles et religieuses afin qu'elles oeuvrent à l'élimination des obstacles freinant les stratégies de sécurité alimentaire mises en place par les femmes (entraves culturelles à l'accès aux ressources -dont la mobilité-, aux droits fondamentaux -dont l'alimentation-) et ce, notamment par une sensibilisation des leaders de ces autorités.
 6. Garantir l'accès aux services indispensables qui satisfont les besoins énergétiques de base, mais aussi l'accès aux services de santé -dont les services de soins gynécologiques-.
 7. Appuyer les initiatives médiatiques et de communication visant à diffuser des informations vulgarisées utiles pour la sensibilisation des populations rurales en matière de sécurité/souveraineté alimentaires et d'égalité hommes/femmes.

Pour des politiques sociales, éducatives et médiatiques

1. Garantir la sécurité physique des femmes notamment en soutenant les organisations qui poursuivent l'impunité et mettent des stratégies en place pour supprimer les violences conjugales et pour en amortir les conséquences.

2. Renforcer les capacités des paysannes et des organisations paysannes en matière d'alphabétisation fonctionnelle (informations sur les droits, le fonctionnement des institutions, la planification familiale) ainsi qu'en matière de compétences en techniques culturelles et commerciales.

Pour les programmes de formation de femmes :

- veiller à ce que les contenus des programmes et leurs modalités d'application tiennent compte des contraintes des paysannes ;

Pour la politique de la recherche scientifique

1. Réhabiliter l'histoire des femmes, de leurs luttes et de leurs alternatives et promouvoir la capitalisation des savoirs paysans détenus par les hommes et par les femmes.

2. Veiller à ce que dans tous les domaines de la recherche en agriculture et en développement, la prise en compte de la dimension des relations de genre soit incluse (intégration de données sexospécifiques, prise en considération des populations masculines et féminines). Sont à encourager dans ce sens des recherches axées sur

les stratégies de sécurité/souveraineté alimentaire et ce, par la prise en compte des différences hommes/femmes dans la division du travail agricole, dans les modalités de réappropriation des revenus, de l'accès aux ressources et de leur contrôle, dans les modalités d'accès aux techniques culturelles durables et à la mobilité.

3. Renforcer la production et la diffusion de données statistiques ventilées par sexe notamment en matière de sécurité alimentaire (production, utilisation et commercialisation de produits agricoles et alimentaires) et développer des indicateurs de richesse incluant notamment l'apport du travail invisible des femmes.

Pour les politiques de coopération

Appuyer les recommandations ci-dessous et :

1. Promouvoir les études économiques en développement selon le genre (prise en compte de l'économie dite « reproductive » ou « care economy »), leur diffusion ainsi que la mise en réseau Nord/Sud des groupes travaillant en recherche-action dans ce secteur.

2. Soutenir les partenariats entre les organisations de la société civile (mouvements de femmes et organisations paysannes entre autres), les décideurs nationaux et les responsables des Nations Unies (FAO et commission à l'égalité des sexes) et des institutions financières internationales pour une plus grande cohérence entre les programmes de lutte contre la pauvreté, les stratégies de réalisation des Objectifs du Millénaire, les programmes d'application de la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de la Discrimination entre les Sexes et les plans stratégiques nationaux pour l'agriculture.

3. Encourager les rencontres entre groupes professionnels spécifiques du Nord et du Sud autour de constats, analyses et recommandations communes en matière de politiques de souveraineté alimentaire (par exemple entre syndicats agricoles mixtes, organisations féminines et instituts de recherche).

4. Faciliter les concertations entre acteurs publics et de la société civile belge et européenne impliqués dans le domaine de l'agriculture, le développement et le genre.

Dans les conceptions, réalisation et évaluation de programmes de coopération, il convient de s'assurer :

- de la réappropriation des résultats - (revenus, évaluation des programmes) par les hommes et par les femmes ;
- que les femmes et les hommes donnent leur opinion et reçoivent l'information ;
- de la prise en compte des rôles joués par les hommes et par les femmes et de la division des tâches entre hommes et femmes, entre garçons et filles ;
- de la participation équitable des hommes et des femmes.



Bibliographie

Ouvrages et rapports

BATUMIKE Cikuru (2009), Femmes du Congo-Kinshasa. Défis, acquis et visibilité de genre, Ed. L'Harmattan, Collection Etudes Africaines, Paris.

BISILLIAT Jeanne, VERSCHUUR Christine (2001), Genre et économie : un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, N°2, Ed. L'Harmattan, Paris-Genève.

BISILLIAT Jeanne (dir.) (2003), Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Ed. Khartala, Paris.

BLASCO Claudine (2008), Résistances des femmes des Suds à la mondialisation, Université d'été ATTAC France. <http://france.attac.org/spip.php?article8866>.

CARRACILLO Carmelina (2008), Cultiver, pas mendier. Agriculture paysanne et souveraineté alimentaire, Entraide et Fraternité, Bruxelles.

CARRACILLO Carmelina, VERSIEUX Juliette (2009), Créons un climat favorable à l'agriculture paysanne. Agri-

culture paysanne et changements climatiques : les enjeux, Entraide et Fraternité, Bruxelles.

Centre de monitoring des médias de l'Organisation des Médias d'Afrique Centrale au Burundi (2007), La représentation de la femme dans les médias burundais : cas des tranches d'actualité radio et télédiffusées du 1er au 31 octobre 2006, Bujumbura.

Centre Régional de Documentation et d'information pour le Développement et la solidarité internationale (2008), Genre et développement. Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent leurs pratiques. Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007-Lille-, Ed. L'Harmattan, Paris.

Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (2007), Politique genre de la CAPAD, Bujumbura.

Economie et Humanisme (2006), Egalité hommes-femmes. Changer les rapports sociaux, N° 378, Lyon.

FAO (2008), Egalité des sexes. Garantir une participation

égale des femmes et des hommes ruraux au développement, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.

FAO, Les femmes et la sécurité alimentaire. <http://www.fao.org/focus/f/women/Sustin-f.htm>

Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (2005), Guide des ressources pour les groupes thématiques sur les questions sexospécifiques, New York.

GUÉRIN Isabelle (2005), Femmes et économie: quels enjeux ? http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/Synthèse_Femmes_Economie_PDF.pdf.

Inter Press Service News Agency (IPS), La femme africaine, plus gravement touchée par la crise économique mondiale. Kudzai Makombe s'entretient avec MWILA CHIGAGA, la principale spécialiste régionale de genre de l'OIT, 18/05/2009.

LOCOH Thérèse (dir.) (2008), Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement, Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Collection Les Cahiers de l'INED, Paris.

MUSITU Lufungula Willy (2006), La femme congolaise: pilier de l'économie informelle en milieu urbain, Université Humboldt de Berlin, Edition électronique réalisée par Jean-Marie TREMBLAY, Université du Québec à Chicoutimi, Québec.

Programme des Nations Unies pour le Développement (1995), Rapport sur le développement humain sur l'inégalité entre les sexes [//hdr.undp.org/en/media/hdr_1995_fr_contenu.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/hdr_1995_fr_contenu.pdf)

REYSOO Fenneke, VERSCHUUR Christine (2002), Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, N°3, Ed. L'Harmattan, Paris.

SIZOO Edith (2003), Par-delà le féminisme, Ed. Charles Meyer, Paris.

UMBI LUNULA Albert (2007), La dimension genre et son impact dans le développement socioéconomique de la communauté urbaine et rurale en province du Nord Kivu, Université ouverte du campus de Goma, Département de Développement Communautaire, Goma.

Articles cités repris dans ouvrages Op Cit

AGBESSI Hélène (2008), Entre cultures de rente et cultures alimentaires, quelle prise en compte des femmes ? in Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (2008), Op Cit. PP. 87-100.

DIARRA DOKA Marthe (2001), Femmes et micro-économie, in BISSILLIAT J., VERSCHUUR C., (2001), Op Cit. PP. 333-338.

DREVET DABBOUS Olivia (2001), Le crédit: un enjeu économique ou social, in BISSILLIAT J., VERSCHUUR C., (2001), Op Cit. PP. 339-342.

GASPARD Françoise (2008), Quel bilan pour l'égalité Hommes-Femmes dans le monde ? in Centre Régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (2008), Op Cit. PP. 37-50.

MAYOUX Linda (2001), Vers un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit in BISSILLIAT J., V. Christine (2001), Op Cit. PP. 325-332

PEEMANS-POULLET Hedwige (2001), La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes, in BISSILLIAT J., VERSCHUUR C. (2001), Op Cit. PP. 347-366.

RIJCKMANS Hélène (2006), Pourquoi tant de résistances ? in Economie et Humanisme, Op Cit. PP. 59-63.

SOW Fatou (2008), L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne, in LOCOH T. (2008), Op Cit. PP. 45-68.

Articles

CHARLIER Sophie (2006), Les limites de l'approche par indicateurs pour aborder l'empowerment des femmes. Genre et indicateurs de développement. Actes du 8 mars 2008, Collection Analyse et Plaidoyer, Le Monde selon les Femmes, Bruxelles. PP. 17-20.

DUFOUR Pascale, GIRAUD Isabelle (2005), Altermondialisme et féminisme : pour quoi faire ? Le cas de la Marche Mondiale des Femmes, Chronique féministe, N°93, Université des femmes, Bruxelles. PP. 10-15.

GILLET Pierre (2009), Maman Yemaya... se sent mise de côté, Namur, inédit.

KANA Pascasie (2005), Contribution à la rencontre débat de la Marche Mondiale des Femmes, Bruxelles. Le Potentiel, Burundi. Acquérir une terre, un droit de liberté pour les femmes, Kinshasa, 13 juin 2007. <http://fr.allafrica.com/stories/200706130277.html>

Documents de revendications, Charte, Déclaration

Charte des principes féministes pour les féministes africaines, Accra, Novembre 2006.

Déclaration de l'assemblée mondiale des femmes paysannes de La Via Campesina (2004), http://www.viacampesina.org/main_fr

Dégradation de l'environnement. Enjeux pour une agriculture paysanne et familiale, Commission Justice et Paix, Entraide et Fraternité avec la collaboration de la Fédération Mondiale des Adultes Ruraux Catholiques et le Mouvement International de la Jeunesse Agricole Catholique, Namur, 2009.

La politique belge contre la faim, Coalition belge contre la faim, Bruxelles, octobre 2009.

Plaidoyer pour le genre en développement durable, Collection Analyses et Plaidoyer, Le Monde Selon les Femmes, Bruxelles, octobre 2009.

Interviews (extraits cités)

Interviews par LAURENT Alain, octobre 2009, Burundi, République Démocratique du Congo

Aggripine, Paysanne de la commune Muhata (Burundi), Présidente d'une association de femmes IUAGI, soutenue par l'Organisation à l'Auto Promotion, partenaire d'Entraide & Fraternité.

Alphonsine, Paysanne de Lubarika, Uvira (République Démocratique du Congo), Membre d'une association de femmes La Palmeraie Rurale, soutenue par l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (APEF), partenaire d'Entraide & Fraternité.

M'HAMISI Veneranda, Paysanne de Kabare (République Démocratique du Congo), Membre du groupement Bugobe, soutenu par le Comité Antibwaki, partenaire d'Entraide & Fraternité.

NTIBONERA Furaha, Paysanne du quartier Cimpunda, Bukavu (République Démocratique du Congo), Membre de l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (APEF), partenaire d'Entraide et Fraternité.

Interviews par CARRACILLO Carmelina, Bujumbura, Burundi, avril 2009

BARIDOMO Pascal, Directeur du Bureau national de l'INADES.

CAPAD, Chargé de programmes.

KAMENYERO Raymond, Secrétaire exécutif du Forum pour le Renforcement de la Société civile.

KANA Pascasie, Secrétaire Exécutive de l'Organisation à l'Auto Promotion, Partenaire d'Entraide et Fraternité.

NDABEMEYE Gérard, Directeur général de la Planification Agricole et de l'Elevage.

NDUWAYO Rose, Ministre du Genre.

NDIMUBANDI Jean, Professeur à la faculté d'agronomie de Bujumbura.

NDUWAYO Rose, Ministre du Genre.

SWAELENS Jean-Michel, Fonctionnaire à l'Ambassade belge.



Outre ses missions d'appui à ses partenaires du Sud et d'éducation au développement et à la solidarité internationale au Nord, Entraide et Fraternité mène des actions politiques qui concernent les causes structurelles des injustices dans le développement et qui renforcent un courant d'alternatives et de contestation. Le document d'analyse politique est un texte de référence de l'ONG basé sur des expériences et des analyses réalisées par ses partenaires du Sud et du Nord.

Il livre un positionnement politique par rapport à une problématique sociétale en clarifiant les concepts qui la composent et ce, en s'appuyant sur des observations de terrain.

Il identifie et relaye les enjeux prioritaires qui se posent aux populations spécifiques marginalisées afin que les intérêts de celles-ci soient défendus.

Pour que la Terre tourne plus juste!



Entraide et Fraternité

32 rue du gouvernement provisoire • 1000 Bruxelles

02/227 66 80 • www.entraide.be